



DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



TABLE DES MATIÈRES

Éditoriaux	3
Les temps forts 2020	4
Un Département face à la crise sanitaire	6
Les Hautes-Alpes en bref	8
Les conseillers départementaux	10
SOLIDARITÉS	
Enfance et famille	12
Protection maternelle et infantile	14
Autonomie	16
Insertion	18
TERRITOIRES	
Déplacements	20
Aide aux communes	22
Développement agricole et touristique	24
Énergie, forêt, climat	26
Eau, grands sites et biodiversité	28
Bâtiments	30
Filière air et aéroports	32
Laboratoire départemental vétérinaire et d'hygiène alimentaire	33
CULTURE	
Archives départementales	34
Bibliothèque départementale	35
Centre départemental de ressources des arts	36
Musée muséum départemental	37
JEUNESSE	
Éducation	38
Jeunesse	39
SPORTS	
Grands événements	40
Sports	41
RESSOURCES	
Numériques, usages et moyens	42
Ressources humaines	44
Finances, budget	46
Juridique	47
Assemblées et commissions	47
Achats publics	47
Relations extérieures et moyens généraux	48
Communication	48
ANNEXES	
Bilan financier	50
Aide aux tiers	52

ÉDITOS

Les Haut-Alpins se souviendront de l'année 2020. Et les services du Département évidemment tout autant. Elle a été marquée par une situation inédite, très marquante et engageante pour la collectivité. De confinement en déconfinement, de couvre-feu en "mesures de freinage renforcées", elle a nécessité une très grande capacité d'adaptation de la part des agents du Département et une révision des solutions fournies par nos services, au regard des besoins nouveaux qui ont vu le jour.

En 2020 certainement plus que jamais, le Département a été là. Il a su faire force de propositions pour s'inscrire pleinement dans la lutte contre la Covid-19. Dès les premiers jours, il a fourni des masques, a produit du gel hydroalcoolique, réalisé les analyses des tests PCR, apporté son soutien – avec la Région – au monde économique et culturel, s'est mobilisé pour la continuité pédagogique dans les collèges dont il a la responsabilité... la liste pourrait être très longue tant l'engagement a été quotidien et il l'est toujours.

Dans un monde en profonde mutation et où toutes nos certitudes ont été remises en question, le Département a su innover et trouver des solutions adéquates aux besoins du territoire. Le meilleur exemple en ce sens est le dispositif Solagri imaginé et mis en œuvre au printemps 2020, qui consiste encore aujourd'hui à mettre en relation les producteurs locaux – qui ont parfois des difficultés à vendre leur marchandise en raison des confinements – et les banques alimentaires, qui éprouvent des difficultés à s'approvisionner.

Solagri est un des dispositifs vertueux développés par le Département ces derniers mois. Un dispositif gagnant / gagnant qui doit être pris en exemple tant il s'inscrit d'une part dans nos compétences et d'autre part dans le territoire. Aujourd'hui plus que jamais, je souhaite que chaque euro dont dispose le Département soit utile à tous les Haut-Alpins. Nous avons su démontrer en 2020 à quel point nous pouvons être efficaces et utiles à nos concitoyens. Et nous saurons – encore à l'avenir – en apporter la pleine démonstration.

Jean-Marie Bernard
Président du Département

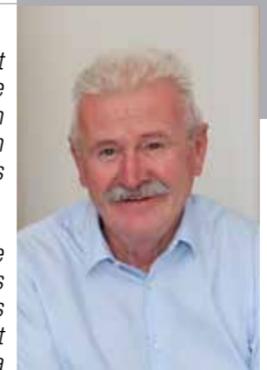
2020. Une année particulière, évidemment marquée par la pandémie de Covid-19, un bouleversement de nos méthodes de travail, de la relation à nos usagers... Pour le Département, il s'agissait d'abord d'assurer la continuité du service public dans une période critique. Dès le premier confinement, nos équipes ont dû s'adapter et trouver de nouveaux modes d'organisation, de traitement des demandes des usagers et de collaboration avec nos partenaires. La lecture de ce rapport vous montrera que, dans un contexte marqué par l'incertitude et des changements permanents, nous avons gardé le cap en nous en tenant à quelques principes simples :

- protéger nos agents, en prenant toutes les précautions nécessaires pour leur santé et en leur permettant de continuer leurs missions dans de bonnes conditions,
- rassurer nos usagers, en leur proposant des solutions rapides et efficaces qui répondent à leurs besoins,
- donner des perspectives pour le territoire, en renforçant les coopérations avec l'État, la Région, les communes, les acteurs économiques, les chambres consulaires, les associations...

Je suis convaincu que cette année 2020 nous permettra de revoir et probablement d'élever nos ambitions pour les Hautes-Alpes vers toujours plus de solidarité et de coopération, alors qu'un grand défi économique se profile pour notre territoire.

Je tiens à remercier nos usagers et nos agents pour la confiance donnée et le travail effectué. Continuons à proposer des solutions répondant aux besoins actuels et futurs des Haut-Alpins et soyons fiers de notre collectivité.

Jérôme Scholly
Directeur général des services



LES TEMPS FORTS 2020



Janvier

Rallye Monte-Carlo : Thierry Neuville vainqueur

Le belge s'impose devant le Haut-Alpin Sébastien Ogier, futur champion du monde à l'issue de la saison. Cette édition restera marquée par l'impressionnante sortie de route du champion du monde 2019 Ott Tänak qui s'en sort indemne. Grâce à cette 7^e victoire, le Champsaurin égale le record de Sébastien Loeb.



Février

New Deal : 10 sites identifiés

Le gouvernement et les opérateurs ont passé un accord baptisé New Deal pour couvrir la totalité des zones blanches et généraliser un accès de qualité au téléphone mobile et à la 4G. 37 sites sont programmés dont 9 pleinement opérationnels fin 2020.



Juin

Retour à 90 km / h sur les routes départementales

Le Département des Hautes-Alpes fait partie des premières collectivités à opter pour un retour au 90 km / h. Près de 300 km de routes départementales sont concernés par cette décision rétablissant la vitesse maximale autorisée depuis 1974.



Juillet

Une fréquentation estivale exceptionnelle

La montagne a été plébiscitée au sortir du deuxième confinement. Les Hautes-Alpes connaissent une hausse de fréquentation de 11 %, avec des pics atteignant les 300 000 visiteurs jour.



Janvier

Les Hautes-Alpes « Terre de Jeux »

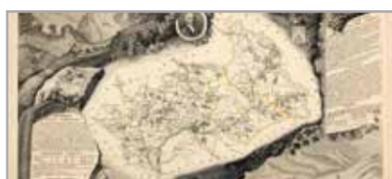
Le département est labellisé « Terre de Jeux » par le comité d'organisation de Paris 2024. En octobre, ce sont les sites de l'Argentière-la-Bessée et Montgenèvre qui seront labellisés « Centres de préparation au Jeux » pour le canoë kayak et le VTT.



Avril

Reprise des travaux de la déviation du Pas de l'ours

Le vaste chantier de déviation du Pas de l'ours reprend pour ne plus s'arrêter jusqu'à l'hiver. Dernière étape 2020 ? La pause de la charpente métallique du futur tablier du pont du Gouret. Le chantier est alors terminé à 90 %. Fin définitive en 2021.



Juillet

Le Département fête ses 230 ans à Chorges

Le dimanche 4 juillet 1790, le département des Hautes-Alpes était créé par l'assemblée constituante locale dans l'église Saint-Victor de Chorges. Un anniversaire fêté avec sobriété par des élus en petit comité, Covid-19 oblige.



Août

Consolidation de la chapelle du château de Lesdiguières

Le Département entreprend la consolidation de la chapelle du château de Lesdiguières, dont il est propriétaire et qui montrait de sérieux signes de fragilité. Le chantier est confié à une entreprise spécialisée.



Août

Travaux dans des collèges pour préparer la rentrée

Durant l'été, plusieurs collèges font l'objet de travaux. Parmi eux : mise en accessibilité du côté des Garcins à Briançon, rénovation complète des sanitaires à Mauzan, à Gap, réaménagement de quatre salles de classes pour le collège de Veynes.



Septembre

Le Département, premier partenaire des collectivités

Quelques mois après les élections municipales, le Département invite maires et représentants des intercommunalités haut-alpines afin de leur présenter ses différentes missions et IT05, son agence d'ingénierie au service des collectivités.



Novembre

La transition énergétique en marche

Le Département commence à équiper les toitures de ses aéroports de panneaux photovoltaïques. Suivront également la création d'ombrières et de nouveaux hangars pour une opération d'un montant de 6 M€. De quoi fournir en électricité verte les bâtiments départementaux.



Décembre

760 000 € pour rénover la MDS Cézanne à Gap

Après six mois de travaux, les usagers retrouvent les locaux de la Maison des solidarités de Gap-Cézanne, qui ont bénéficié d'un coup de jeune en profondeur : nouvelle façade, isolation, rénovation de la peinture des murs et des plafonds...



Décembre

Toujours plus de foyers connectés à la fibre

Le déploiement de la fibre s'accélère : 36 000 prises sont construites dont 7 600 commercialisables. Des montées en débit sur le réseau « cuivre » ont aussi permis d'apporter du débit sur 18 000 lignes dans des secteurs en souffrance avant l'arrivée de la fibre.



Septembre

Le Tour de France dans les Hautes-Alpes malgré tout

La rentrée se passe en compagnie des coureurs du Tour de France. Le 1^{er} septembre rendez-vous est donné à Orcières-Merlette, où Primoz Roglic l'emporte. Le lendemain, le peloton s'élance depuis Gap pour rallier Privas lors de la 5^e étape.



Octobre

Culture en stock, une 2^e édition dans les territoires

Pour cette 2^e édition, l'événement Culture en stock s'invite aux quatre coins du territoire, de Briançon, à Laragne, en passant par Embrun, Guillestre et Saint-Bonnet-en-Champsaur. Et attire plus de 360 jeunes entre le 29 septembre et le 14 novembre.



Novembre

Lancement de l'application Patrimoine Hautes-Alpes

Visiter les sites emblématiques et découvrir les trésors méconnus de notre territoire de montagne, c'est ce que propose le Département grâce à sa toute nouvelle application mobile et son site associé Patrimoine Hautes-Alpes.



Décembre

Micro-Folie fait son entrée au Musée muséum malgré la crise sanitaire

En rejoignant le réseau Micro-Folie, le Musée muséum peut désormais faire découvrir, grâce à son nouvel espace numérique, des œuvres mythiques exposées dans les plus grands musées nationaux, sans oublier le patrimoine local.



Toute l'année

Travaux sur la RD1075

A Saint-Julien-en-Beauchêne, la RD1075 fait l'objet de travaux importants avec la sécurisation des accotements et la création d'un créneau de dépassement.

UN DÉPARTEMENT FACE À LA CRISE SANITAIRE

Mars

Le Département et ses agents poursuivent leurs missions

Alors que l'État décrète le confinement en mars, le Département s'organise pour maintenir le service public. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents qui ne peuvent télétravailler : protocoles, masques...

Une cellule de crise pour soutenir l'économie locale

Au début de la crise, l'État, la Région et le Département décident de se réunir 2 fois par mois afin de soutenir l'économie locale mise à mal. Au fil des mois, c'est une véritable stratégie territoriale qui se développe.

Mai

Le Laboratoire départemental en première ligne

La cellule Covid-19 du Laboratoire départemental entre en action pour analyser jusqu'à 250 tests PCR par jour des hôpitaux de Gap, Briançon, Embrun et Sisteron. De quoi raccourcir les délais en évitant des navettes jusqu'à Marseille.



Collèges : des protocoles sanitaires stricts pour la reprise

Le Département travaille avec les chefs d'établissement pour préparer le retour des élèves dans le respect strict des protocoles sanitaires : restauration, maintenance, accueil, ménage, tout est passé au crible.

45 000 masques pour 56 communes des Hautes-Alpes

Le Département et le SDIS se mobilisent et groupent les commandes pour aider les communes à se procurer des masques « grand public », en pleine pénurie. 45 000 masques seront distribués jusqu'à mi-juin.

Juillet

Le Département renonce à percevoir ses redevances sur les aérodromes

Les 3 aérodromes, propriétés du Département, accueillent des entreprises de la filière aéronautique. Toutes ont été dispensées du paiement des redevances d'occupation pendant la période d'état d'urgence sanitaire puis au cas par cas, en fonction de leur situation financière, jusqu'à la fin de l'année, en forme de soutien.

Numéro spécial du magazine pour valoriser ceux qui se sont mobilisés

Sur 32 pages, le Département rend hommage, à travers une galerie de portraits, à ces Haut-Alpins qui se sont mobilisés pour aider les autres : soignants bien sûr, mais aussi producteurs, commerçants, restaurateurs, chefs d'entreprises, élus, bénévoles, associations...



Septembre

130 tablettes pour des collégiens non équipés

Afin d'assurer la continuité éducative, le Département met à disposition de collégiens identifiés par les établissements 130 tablettes. De quoi leur permettre de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions, malgré la crise sanitaire.



5 masques pour chaque collégien

Lors de la rentrée scolaire, le Département distribue 33 000 masques aux élèves des collèges haut-alpins. Chacun reçoit de la part de la collectivité 5 masques pour assurer leur sécurité.

Avril

Application « tous solidaires »

Dans l'urgence le Département met en ligne une application pour mettre en relation des personnes ayant besoin d'aide et d'autres prêtes à leur en apporter. Plus de 300 volontaires se sont manifestés.



Soliagri : des produits locaux pour les plus démunis

Le Département lance l'opération Soliagri lors du premier confinement. De quoi permettre aux producteurs locaux d'écouler leur marchandise et aux banques alimentaires de proposer des produits de qualité à leurs bénéficiaires.

Juin

« Impec'Alpes » avec les professionnels du tourisme

L'Agence de développement lance une campagne de communication pour rassurer les visiteurs. Élaborée avec les acteurs du tourisme, elle met en avant les protocoles de sécurité sanitaire : gestes barrières, gestion des flux, désinfection...



Relance et sports de nature

Le Département lance avant l'été un appel à projets aux structures gestionnaires de sites de sports de nature pour entretenir et développer ces sites de pratique. 100 000 € leurs sont attribués en juin et une 2^e enveloppe s'y ajoute en septembre.

Une campagne de communication pour consommer local

Le Département, l'Agence de développement et les chambres consulaires s'associent pour faire la promotion des Hautes-Alpes auprès des Haut-Alpins eux-mêmes. Et ces derniers vont jouer pleinement le jeu pour une saison réussie.



Les grands temps forts annulés en 2020

- Salon international de l'agriculture
- Meeting aérien sur l'aérodrome de Gap-Tallard
- Tour de France voile
- Triathlon international Embrunman

LES HAUTES-ALPES EN BREF

5 548,7 km²
25,4 habitants par km²



141 284 habitants

- 16,6 % ont moins de 15 ans
- 13,9 % ont entre 15 et 29 ans
- 17,6 % ont entre 30 et 44 ans
- 21,3 % ont entre 45 et 59 ans
- 19,2 % ont entre 60 et 74 ans
- 11,4 % ont plus de 75 ans

(insee 2017)

63 474 ménages fiscaux

47,5 % des ménages sont imposés

(insee 2017)

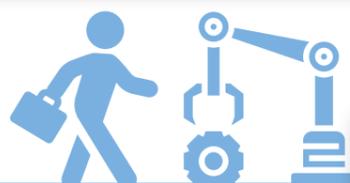
135 493 logements

dont 61 342 résidences secondaires

(insee 2018)

162 communes

8 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération
15 cantons



Chiffre d'affaires cumulé des entreprises haut-alpines : 4,09 milliards d'euros en 2020 (-4,4 % par rapport à 2019)

Taux de chômage : 8,4 %
10,2 % en région Sud Paca

(insee 3^e trimestre 2020)

58 184 emplois dont

- 4,1 % dans l'agriculture
- 5,2 % dans l'industrie
- 8 % dans la construction
- 43,7 % dans les commerces et services
- 38,9 % dans l'administration publique

(insee 2017)

17 761 établissements au 31/12/2018

dont près de 60 % dans le domaine du commerce, du transport et des services divers

(insee 2020)

1 860 exploitations agricoles

couvrent 35% de la superficie du département



2^e département bio de France :

30% des surfaces agricoles cultivées en bio

Des productions végétales et animales diverses et de qualité avec 3 Indications géographiques protégées (IGP) :

- l'agneau des Alpes du Sud
- la pomme des Alpes de Haute-Durance
- et les vins des Hautes-Alpes

390 000 lits touristiques
18,7 millions de nuitées

Le tourisme génère :

- 35 % de la richesse locale
- 15 000 emplois
- avec une forte capacité d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités

975 millions d'euros

de consommation touristique dont les 2/3 portés par les stations de ski contre 1,22 milliard en 2019



Les 30 conseillers départementaux

LES DÉLÉGATIONS

Jean-Marie BERNARD,
Président

Patrick RICOU,
1^{er} Vice-président, en charge
du développement économique
et des finances départementales

Maryvonne GRENIER,
2^e Vice-présidente, en charge
de l'éducation et de la jeunesse

Marcel CANNAT,
3^e Vice-président, en charge des routes, des
transports, des bâtiments,
des affaires militaires et de la sécurité

Marie-Noëlle DISDIER,
4^e Vice-présidente, en charge
de la cohésion sociale et de la solidarité
intergénérationnelle

Daniel GALLAND,
5^e Vice-président, en charge
du sport et des grands événements

Bénédicte FEROTIN,
6^e Vice-présidente, en charge
du patrimoine culturel

Marc VIOSSAT,
7^e Vice-président, en charge
des ressources naturelles, de l'énergie,
du climat et des déchets

Gérard TENOUX,
8^e Vice-président, en charge
de l'emploi, de l'insertion, du logement social
et des infrastructures numériques

Marine MICHEL,
9^e Vice-présidente, en charge
des syndicats mixtes et de la mise
en œuvre du Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires

Béatrice ALLOSIA,
déléguée à l'enfance et à la famille

Carole CHAUVET,
déléguée à la jeunesse

Jean CONREAUX,
délégué au commerce, à l'artisanat
et aux circuits courts

Valérie GARCIN-EYMEOUD,
déléguée aux ressources humaines
du Département

Christian HUBAUD,
délégué à l'agriculture et aux forêts

Ginette MOSTACHI,
déléguée à l'autonomie
des personnes âgées

Arnaud MURGIA,
délégué au développement
de l'économie numérique

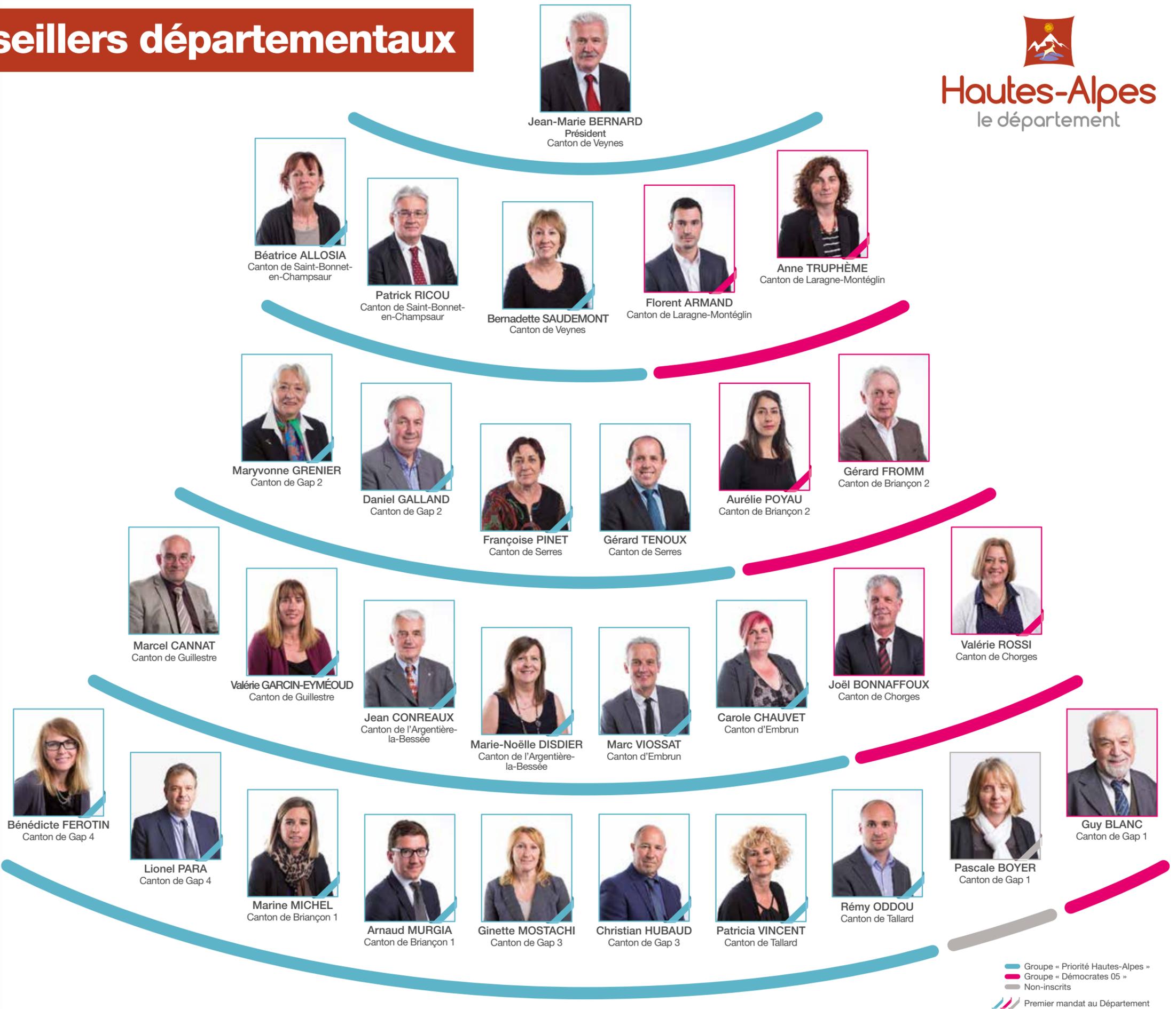
Rémy ODDOU,
délégué au handicap

Lionel PARA,
délégué à la réforme territoriale

Françoise PINET,
déléguée à la protection
maternelle et infantile et à l'aérodrome du
Chevalet

Bernadette SAUDEMONT,
déléguée à la vie associative, aux arts vivants,
aux affaires européennes
et régionales

Patricia VINCENT,
déléguée à l'égalité entre les femmes et les
hommes et à l'aérodrome de Gap-Tallard



— Groupe « Priorité Hautes-Alpes »
— Groupe « Démocrates 05 »
— Non-inscrits
— Premier mandat au Département

SOLIDARITÉS

ENFANCE ET FAMILLE

- Dépenses de fonctionnement : **10,1 M€**
- **7,7 M€** pour le financement des Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

- **180** Mineurs non accompagnés
- **15** foyers agréés, 12 dossiers en attente d'agrément et 5 adoptions
- **511** mineurs pris en charge par l'ASE
- **727** Informations Préoccupantes reçues par la CRIP



Des contrats temporaires d'assistants familiaux ont été signés pour faire face à la crise sanitaire

L'adoption comme projet de vie

L'adoption fait partie des mesures en protection de l'enfance et se trouve rattachée au service Enfance et famille. L'équipe composée de deux travailleurs sociaux, deux psychologues et une référente administrative accompagne les projets d'adoption des parents aussi bien que celui des enfants. En cette année particulière, le nombre de participants aux réunions d'informations et de demande d'agrément en vue d'adoption a triplé. Un travail est mené pour développer des ateliers collectifs d'accompagnement vers l'adoption, informatiser les données, créer un nouveau livret adoption et mettre en place la future Commission d'étude des situations et des statuts des enfants confiés (CESSEC).

Une vigilance particulière auprès des mineurs non accompagnés

La cellule des « mineurs non accompagnés » (MNA) prend en charge les jeunes mineurs étrangers séparés de leurs représentants légaux sur le sol français. En 2020, 180 jeunes étrangers sont arrivés dans les Hautes Alpes. La cellule MNA assure le suivi de ces jeunes confiés au Département (50 en 2020) en coordonnant et participant à l'accompagnement éducatif mis en place. L'objectif est de les conduire à la régularisation de leur situation administrative et de préparer leur majorité en les rendant autonomes. Dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, une vigilance particulière est portée aux situations individuelles et certains MNA bénéficient d'une prolongation de leur prise en charge afin de leur permettre d'organiser dans les meilleures conditions leur vie de jeune adulte.

Mieux accompagner les jeunes

Le Schéma départemental unique des solidarités 2017-2021 préconise la diversification des modalités d'accompagnement des jeunes bénéficiaires d'une prestation ou d'une mesure de protection de l'enfance grâce à la création de nouveaux dispositifs. Le Département a lancé une expérimentation de 6 mois renouvelable avec la création de 35 places d'action éducative en milieu ouvert renforcée (mesure judiciaire ordonnée par le juge des enfants) et d'action à domicile renforcée (mesure administrative sur demande ou avec accord des parents). Ces nouvelles mesures permettent l'intervention soutenue au domicile d'équipes éducatives afin d'apporter au mineur et sa famille aide, conseils, accompagnement, soutien psychologique, social, médico-social et éducatif.



Des dispositifs innovants pour faire face à la crise sanitaire

Le contexte de crise sanitaire, avec notamment ses périodes de confinement et de déconfinement, ont conduit à un nombre de placements importants d'enfants de moins de 4 ans. 12 bébés et enfants en bas âge ont ainsi été placés pendant cette période. Afin de faire face à ces urgences, un dispositif innovant a été mis en place par les services Protection maternelle et infantile (PMI) et Enfance et famille (SEF) pendant le premier confinement. Il permet de disposer rapidement d'experts disponibles pour accueillir de très jeunes enfants. 7 contrats temporaires d'assistants familiaux ont ainsi été passés avec des assistants maternels agréés, sans activités professionnelles pendant la période de confinement, et sélectionnés par le service PMI.

Lutte contre la pauvreté : prévenir les sorties sèches des jeunes de l'ASE

Dans le cadre d'une stratégie nationale, le Département a travaillé sur des fiches actions thématiques (logement, santé, éducation, insertion professionnelle, lien de référence) pour prévenir les sorties sèches des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance. Une convention a été signée avec le Planning Familial pour sensibiliser et prévenir sur leur vie affective et sexuelle les jeunes de 12 à 18 ans, ainsi qu'une convention avec le CASPA sur l'addictologie et les cyberaddictions des jeunes placés au sein des Maisons d'enfants à caractère social.

Informatisation de la Cellule de recueil des informations préoccupantes

Initiée en 2019, l'informatisation des données de l'ASE s'est poursuivie avec le paramétrage, la saisie et la réalisation d'un guide utilisateurs pour les informations préoccupantes et signalements. Ce travail a concerné également les aides à domicile sollicitées par les familles. Cette mission permet d'alimenter les données statistiques de la protection de l'enfance et de créer des outils de suivi et des courriers pouvant se générer automatiquement. Objectif : améliorer et harmoniser les procédures tout en appliquant les évolutions dans le domaine de l'ASE. L'adoption fera partie de la prochaine étape d'informatisation du service Enfance et famille.



Une étude sur la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Une étude sur la santé et le parcours de soins en santé des enfants placés en Maison d'enfants à caractère social (MECS) ou chez un(e) assistant(e) familial(e) a été lancée en septembre par le Dr Rondier, nouvelle médecin référente de la protection de l'enfance. La santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance est un sujet de préoccupation majeur du fait de leur vulnérabilité et des spécificités de leurs besoins. Objectif de l'étude : mieux connaître l'état de santé des enfants pour leur proposer une offre de soins adaptée. Les résultats seront communiqués au printemps 2021.



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

• Dépenses de fonctionnement : **481 214 €**

- **67 000 €** attribués aux relais d'assistants maternels (RAM) et associations œuvrant dans la petite enfance
- **551** assistants maternels agréés pour 1705 places d'accueil
- **48** assistants maternels exercent dans 17 maisons d'assistants maternels offrant 180 places d'accueil
- **11 880 €** d'aide aux crèches pour favoriser l'accès aux enfants en situation de handicap



Une expérimentation pendant les périodes de confinement

Les périodes de confinement et de déconfinement de l'année 2020 ont conduit à un nombre de placements importants de très jeunes enfants auprès du service Enfance et famille (SEF). Afin de faire face aux urgences, un dispositif innovant a été mis en place par la PMI et le SEF permettant de disposer rapidement de professionnels experts, formés et disponibles pour l'accueil de très jeunes enfants. 7 contrats temporaires d'assistants familiaux ont ainsi été passés avec des assistants maternels agréés, sans activité professionnelle pendant la période de confinement, et sélectionnés avec soin par le service de PMI. La réussite de ce dispositif a été rendue possible grâce à des conditions spécifiques d'agrément. Les professionnels ont été choisis par la PMI au sein du vivier des assistants maternels, en fonction de profils et d'expertises spécifiques. Par ailleurs, un accompagnement professionnel adapté a été mis en place par la PMI et le SEF pendant le temps des accueils. Face au manque récurrent de places chez les assistants familiaux et au regard du succès de cette expérimentation, de nouveaux types de contrats sont à l'étude, dans le but de sécuriser et de pérenniser ce dispositif expérimenté en 2020.

Maintenir le service public pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité du service de la PMI et notamment sur sa mission « modes d'accueil des jeunes enfants » : pas de journée départementale de la « Petite enfance », aucune tenue de la Commission départementale d'accueil des jeunes enfants (CDAJE)... Néanmoins, le service PMI a été très sollicité pendant toute la période de la crise sanitaire. Les médecins et les puéricultrices ont continué à assurer leurs missions de consultation et de vaccination en Maison des solidarités tout au long du confinement. Le centre de planification, ses médecins et les conseillères conjugales se sont organisées pour maintenir leurs conseils ainsi que les interruptions volontaires de grossesse afin de ne pas emboliser les hôpitaux. Lors du premier confinement, en mars 2020, les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ont fermé à l'exception de quelques-uns qui ont été réquisitionnés pour l'accueil des enfants dont les parents étaient mobilisés sur la gestion de crise.

Au sein du service, un lien étroit entre la préfecture et le service PMI s'est alors établi et a permis d'assurer une coordination efficace entre les services de l'État, le service PMI et les EAJE. Depuis le second confinement, à l'automne 2020, et face à la recrudescence de cas positifs au sein des EAJE (personnels ou enfants), un échange d'informations régulier est établi avec l'Agence régionale de santé. En effet, c'est elle qui donne les conduites à tenir aux établissements. Mais il revient au service PMI d'être informé des consignes ministérielles et d'être un relais assurant le suivi nécessaire. Concernant les agréments des établissements saisonniers d'accueil de jeunes enfants, l'été 2020 a connu un fonctionnement ordinaire. Les EAJE ont fonctionné avec un protocole Covid-19. Or, cette activité a été de faible importance sur la période hivernale. Seules 6 garderies ont fonctionné en décembre 2020 (contre une trentaine d'ordinaire).



Le suivi de grossesse et une attention bienveillante après la naissance

Le suivi de grossesse est réalisé par les trois sages-femmes du Département, au sein des Maisons des solidarités, qui proposent des visites à domicile à une femme enceinte sur dix ainsi que des consultations et séances collectives. Ces prises en charge trouvent leur prolongation en post-natal avec des permanences et des visites à domicile des puéricultrices. Les médecins de PMI sont sollicités dans le cadre du suivi médical (près de 4 000 consultations effectuées) et de façon universelle dans le cadre des bilans en écoles maternelles (un enfant de 4 ans sur quatre est orienté vers le médecin traitant et un sur huit vers l'ophtalmologiste).



Favoriser le parcours précoce en psychomotricité

Le Département, avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) a développé un parcours de prévention et de dépistage précoce des troubles du développement de l'enfant sous la forme d'un bilan de psychomotricité. À ce titre, le Département prend en charge financièrement, sur prescription d'un médecin traitant ou d'un médecin de PMI, un bilan de trois séances chez un psychomotricien. Ce bilan s'adresse aux enfants de 6 mois à 2 ans et de manière systématique aux enfants de 0 à 4 ans qui sont confiés à une famille d'accueil. Ce bilan est remboursé à hauteur de 150 € et permet aux parents de bénéficier d'une prise en charge adaptée pour leur jeune enfant et concourt au dépistage précoce de certains troubles du développement.

SOLIDARITÉS

AUTONOMIE



- Dépenses de fonctionnement « personnes âgées » : **19,8 M€**
- Dépenses de fonctionnement « personnes en situation de handicap » : **22,4 M€**
- Dépenses pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap : **620 345 €**

- **410** enfants ont bénéficié de l'ouverture du droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), versée à leurs parents pour compenser les dépenses liées à leur handicap
- **1 444** adultes ont obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- **158** personnes ont bénéficié d'une aide au quotidien dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH), pour réaliser certains actes de la vie courante
- **+ 20 %** d'utilisateurs pour le site <https://mda.hautes-alpes.fr> (6700 personnes connectées)



Focus sur l'accueil en centres aérés

Un dispositif d'accompagnement renforcé des enfants en situation de handicap en centres aérés a débuté en 2020, en lien avec la Caisse d'allocations familiales, financeur du projet, et l'association DAHLIR, principal porteur du projet. Il consiste à renforcer les équipes pédagogiques des centres aérés pour favoriser la participation aux activités des enfants handicapés et leur intégration dans le groupe. 9 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2020, notamment lors des vacances d'été. La plupart des enfants concernés sont en situation de handicap lourd, avec le plus souvent un temps d'accompagnement à 100% en centre aéré. En 2021, cet accompagnement renforcé sera également effectif les mercredis.

Des aides techniques adaptées à chacun

Afin de mieux accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie dans leur recherche d'aides techniques (barres d'appui, siège de bain, ...), la Maison départementale de l'autonomie (MDA) a embauché un ergothérapeute et une conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Les besoins de la personne sont analysés avec l'ergothérapeute lors d'une visite à domicile et les aides techniques testées avant achat. Afin de réduire les délais de mise en place de l'aide, la MDA fait l'avance de la dépense et la CESF accompagne l'utilisateur afin de réduire au maximum le montant de la facture qui reste à sa charge. Ce dispositif, expérimenté pendant 2 ans par la Mutualité française des Hautes-Alpes, a vocation à être pérennisé et à se développer dans les années qui viennent.



Un accompagnement renforcé des enfants en situation de handicap a débuté dans les centres aérés

La Communauté 360 : pour une meilleure coordination des parcours

L'objectif de la Communauté 360 est de créer une coopération au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs familles, avec le concours de l'ensemble des acteurs : organismes gestionnaires médico-sociaux, organismes de droit commun, collectivités territoriales et associations représentatives des personnes et des proches aidants. Dans le cadre de la Communauté 360, une permanence téléphonique a été mise en place pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap : 0.800.360.360. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositifs « Hautes-Alpes : territoire 100 % inclusif » et « la Réponse accompagnée pour tous » (RAPT). Elle permet de répondre aux situations dites complexes qui induisent des ruptures de parcours de la personne handicapée.



Une réponse rapide et concrète à la crise sanitaire

Le Département a répondu présent et a soutenu les établissements et services de sa compétence conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS) dès le début de la crise sanitaire. Des accompagnements spécifiques ont ainsi pu être proposés par le service Gestion de l'offre et appui.

Services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Conformément aux ordonnances, la baisse d'activité des SAAD a été compensée par une dotation complémentaire Covid-19. Le Département a également contribué au versement d'une prime exceptionnelle pour les salariés des SAAD financée à moitié par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Des distributions hebdomadaires de masques ont été organisées de mars à octobre.

Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS)

Le Département a accompagné les structures dans tous les aspects de prise en charge pendant les confinements et la période d'état d'urgence en laissant librement les résidents qui souhaitent rester dans leurs familles sans décompte des jours de convenances personnelles. Les établissements seront également accompagnés financièrement sur les dépenses exceptionnelles et les baisses de recettes à l'étude des comptes administratifs 2020. Des consignes sanitaires ont été adaptées du sanitaire vers le médico-social pour accompagner les prises en charge des résidents pour les tests et le suivi des clusters. Dans une démarche plus globale de soutenir les producteurs locaux et du soutien financier des ESSMS, le Département a décidé l'octroi d'une dotation exceptionnelle pour encourager les gestionnaires à avoir recours à un approvisionnement local des denrées alimentaires, afin de compenser les surcoûts. Une majorité d'établissements, déjà sensibilisés sur les circuits courts, a répondu favorablement à cette initiative.



Les jardins du Buëch, un atelier-chantier d'insertion

- Dépenses de fonctionnement liées au RSA : **20,6 M€** dont :
 - Allocation de Revenu de solidarité active (RSA) : **18,9 M€**
 - Programme départemental d'insertion (PDI) : **0,8 M€**
 - Emplois aidés : **0,6 M€**
 - Dispositifs en faveur des jeunes : **0,2 M€**
 - Contrat de Ville + associations caritatives : **57 500 €**
 - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : **409 515 €** dont **11 600 €** sous forme d'accompagnement social

- Environ **3 300** foyers allocataires du RSA au 31 décembre 2020 (+ 12 % par rapport à 2019)
- **877** nouveaux entrants au RSA orientés vers un référent unique RSA
- **1 678** contrats d'engagements réciproques (CER)
- **730** actions au programme départemental d'insertion (PDI)
- **215** bénéficiaires du RSA en emploi au sein des structures l'insertion par l'activité économique (SIAE), tous types de structures confondues, et 42 parcours emploi compétences signés (PEC)
- **219** aides financières dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
- **1 795** demandes d'aide examinées dans le cadre du fonds de solidarité logement (FSL)

La dynamique d'insertion au cœur du dispositif RSA

Le dispositif RSA poursuit un double objectif : lutter contre la pauvreté et favoriser le retour à l'emploi. Sa mobilisation est un droit mais implique également des devoirs notamment en termes d'obligation d'insertion. Cette obligation repose sur le bénéficiaire qui doit entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle et sur la collectivité qui doit lui proposer un accompagnement destiné à l'aider dans ses démarches. Cet accompagnement adapté à ses besoins est organisé par un référent désigné par le président du Département. La dynamique d'insertion est au cœur de la politique d'insertion du Département. Ainsi, en 2020 ce sont 1 678 engagements qui ont été contractualisés entre le Département et les bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques (CER) et 877 nouveaux entrants au RSA qui ont pu s'inscrire dans cette dynamique d'insertion.

Un renforcement de l'offre d'insertion

Dans la logique des « droits et devoirs » du dispositif RSA, près de la moitié des bénéficiaires du RSA qui ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du programme départemental d'insertion (PDI) ont accédé à l'emploi, la formation, la création ou le développement d'activité. L'offre d'insertion a également été mobilisée pour financer la mise en œuvre de plus de 300 démarches d'insertion visant essentiellement à lever les freins d'accès à l'emploi et à la mobilité. Au cours de l'année 2020, cette dynamique d'insertion a été renforcée par la convention de lutte contre la pauvreté, favorisant ainsi l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle de près de 1 200 bénéficiaires du RSA. Une attention particulière a été portée aux besoins d'insertion des publics davantage exposés à la grande précarité telles que les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, les publics seniors ou encore les bénéficiaires sans qualification.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Malgré la crise sanitaire, on ne constate pas de baisse considérable de l'emploi aidé au sein des structures IAE. Celle-ci ont été conventionnées pour 244 équivalents temps plein en 2020. 215 personnes bénéficiaires du RSA ont signé un contrat de travail au sein des structures IAE, représentant notamment 1 142 mois d'activité en atelier chantier d'insertion. Pour soutenir l'emploi du public RSA en insertion au sein des structures IAE, le Département a versé 900 000 € d'aide à ce secteur destiné au financement des aides au poste et à l'accompagnement des personnes salariées en insertion.

Deux nouveaux dispositifs d'emploi aidé comme réponse à la crise

Comme réponse à la crise, le Département a mis en œuvre deux nouveaux dispositifs durant l'année 2020 :

- le CDDI de 8h/semaine « Dispositif premières heures », au sein des structures IAE. Ce contrat s'adresse aux bénéficiaires du RSA relevant d'une orientation sociale ou socioprofessionnelle, éloignés de l'emploi, pour permettre la reprise d'une activité professionnelle progressive et adaptée à la situation de la personne, afin de lutter contre l'exclusion et d'amorcer une remobilisation vers l'emploi.
- le CIE (contrat de travail bénéficiant d'une aide au poste, et qui s'adresse au secteur marchand).

Les fils d'Ariane, à Gap



Favoriser l'insertion durable de ménages en difficultés dans un logement ordinaire

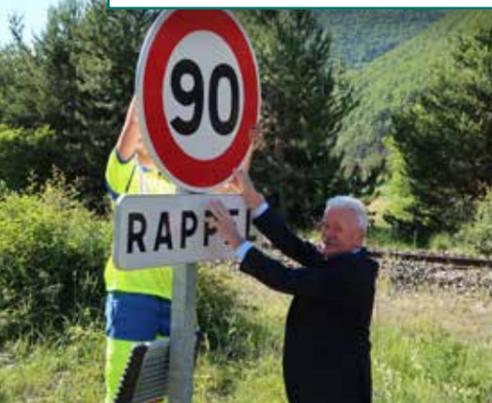
La nécessité de mettre œuvre des actions d'accompagnement à l'accès et au maintien dans un logement, pour des personnes en grande précarité, notamment due à un état de santé fragilisé, a conduit le Département à s'engager, par le biais d'une convention triennale multi partenariale « 10 000 logements accompagnés ». Les objectifs portent sur la mise en place d'une part, du dispositif « Famille gouvernante » qui propose une co-location et un soutien à des personnes ne pouvant vivre seules, encadrées par une maîtresse de maison chargée de veiller à leur bien être quotidien. D'autre part, de favoriser la lutte contre l'isolement voire l'auto-exclusion par le biais du projet de « Logement autonome accompagné ». Des personnes en souffrance psychique peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique, sur une période transitoire, au sein d'un logement locatif social avec, *in fine*, un glissement de bail à leur nom.



DÉPLACEMENTS

- Dépenses d'investissement : **47,7 M€** (dont Pas de l'Ours **13,5 M€**)
- Dépenses de fonctionnement : **5,5 M€** dont **2,6 M€** en viabilité hivernale et **2,9 M€** en entretien de la route

- **223 270** heures de travail pour les agents d'exploitation (dont **57 310** heures de viabilité hivernale)
- **592** km de chaussées marquées sur un total de **1 304** km de lignes de signalisation horizontale
- **12,5 M€** de crédits en revêtements routiers pour **105** km de chaussées revêtues
- **1,47 M€** consacrés au renouvellement du matériel de l'Agence routière départementale (dont 8 saleuses)



Relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90 km/h

La publication, fin 2019, de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), a autorisé les Départements à revenir aux 90 km/h sur leur réseau routier. Dans ces conditions, et après avoir obtenu un avis favorable de la Commission départementale de sécurité routière (CDSR) sur la base d'un dossier technique argumenté et d'une étude de sécurité des axes concernés, le président du Département a souhaité relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur 16 sections du réseau routier départemental, qui représentent plus de 300 km de routes. Ces sections sont situées sur les grands axes de circulation du réseau routier structurant. Dans un souci de cohérence avec le pas de 20 des limitations de vitesse existantes, un rétablissement de certains secteurs à 70 km/h a été réalisé en parallèle.

Modernisation de la RD1075



Le Département des Hautes-Alpes a poursuivi la mise en œuvre du programme de modernisation de la RD1075 dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020. À ce titre, les travaux de réalisation d'un créneau de dépassement dans le sens descendant sur la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne ont été engagés, comme ceux relatifs à la réalisation de zones de récupération en accotements. Cette dernière opération consiste à élargir et sécuriser les accotements pour limiter les accidents en cas d'écart du véhicule. Ces opérations bénéficient d'un cofinancement à hauteur de 60% de l'État et de 20% de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un budget global de 10 M€ inscrit au CPER. Le Département, maître d'ouvrage de l'ensemble des aménagements, a également lancé les différentes études pour la réalisation des futurs travaux sur cet itinéraire (protections hydrauliques, modernisation de ponts, augmentation de gabarit routier, sécurisation des passages à niveau, carrefour d'Aspres-sur-Buëch).



Glissement de la RD40 et stabilisation de la RD39A

Un glissement de terrain important s'est déclenché en début d'année sur la RD40 qui permet d'accéder aux Orres. Ce type de désordres est assez fréquent sur nos routes de montagne et nécessite réactivité et surveillance renforcée de la part des équipes territoriales du Département. Après la mise en sécurité initiale, une étude géotechnique a permis de définir les mesures de conservation et de protection à réaliser (drains, éperons drainants, reprofilage général, merlon de protection, ...) pour conforter le glissement et évacuer les arrivées d'eau néfastes à la stabilité du terrain. Parallèlement, des travaux de confortement de la RD39A, utilisée comme déviation de ce secteur, ont été engagés (paroi clouée de soutènement aval).



RD947 - Pas de l'Ours

Les travaux se sont poursuivis en 2020, après un recalage du projet suite aux aléas géotechniques rencontrés en 2019. En effet, une zone d'une centaine de mètres a posé problème en raison de la nature des sols qui rendait délicate la réalisation d'une grande paroi clouée avec les clous de 20 mètres de long prévus. Une nouvelle étude et une solution technique adaptée ont donc été nécessaires pour franchir cette zone. Parallèlement, le pont du Moulin (côté Aiguilles) a été livré, et les travaux du pont du Gouret (côté Abrès) ont débuté en fin d'année et s'achèveront en 2021. La livraison complète de la nouvelle RD 947 aura lieu fin 2021 après l'achèvement des derniers travaux de raccordement et de finition.

Désenclavement routier du département

Une étude de faisabilité relative au désenclavement routier du département à la sortie de l'A51 a été menée par le Département. Elle a permis de prendre en compte le projet de modernisation de la RN85 entre La Saulce et Gap dans le cadre de la démarche entreprise par l'État et la Région pour accélérer la réalisation d'aménagements concourant à la résorption des points noirs routiers et autoroutiers du quotidien. L'objectif est d'améliorer la desserte du bassin gapençais et la robustesse de l'itinéraire Tallard - Gap par la mise à 2 fois 2 voies partielles en prenant en compte les problématiques de sécurité, l'insertion environnementale de l'infrastructure existante, les modes actifs et les transports collectifs. Cette opération bénéficiera d'une enveloppe financière de 30 M€ dans le cadre de la convention signée avec l'État et la Région.

Mobilités douces

Dans le cadre de la politique « mobilités alternatives », une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) a été réalisée sur la RD138A entre L'Argentière-la-Bessée et La Roche-de-Rame, d'une longueur de 3 km. Le principe consiste à délimiter l'espace cyclable avec deux bandes latérales de 1,50 m de largeur et limiter la largeur centrale réservée aux voitures à 3 mètres, ces dernières pouvant empiéter sur les parties cyclables lors des croisements. Ce type d'aménagement est une première dans les Hautes-Alpes. Certaines conditions sont nécessaires pour qu'il fonctionne correctement et qu'il soit utilisé par les usagers en toute sécurité. Il est à signaler que cette section de route cyclable fait partie intégrante du projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable régional du Val de Durance entre Avignon et Briançon.



AIDE AUX COMMUNES

- Dépenses d'investissement : **12,8 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **688 316€**

- **463** subventions d'investissement
- **73** subventions de fonctionnement
- **70,6 M€** de travaux générés



Le Département a subventionné l'aménagement de nouvelles voies d'escalade à Orpierre

Solidarité avec les territoires

La solidarité avec les territoires constitue une compétence départementale au regard de la loi NOTRe. Pour le Département, elle se décline notamment au travers de deux enveloppes budgétaires que sont les enveloppes cantonales d'investissement et de solidarité. En 2020, plus de 1,5 M€ ont été mobilisés pour le financement de 138 opérations concernant des travaux d'urgence, de rénovation de bâtiments communaux, l'acquisition de matériel ou de véhicules et tout autre projet d'investissement porté par des Communes ou leurs groupements, et n'entrant pas dans une des thématiques prioritaires. Elles ont représenté plus de 5 M€ de travaux.

Plus de souplesse pour s'adapter à la crise sanitaire

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, les élus du Département ont été amenés à voter des dispositions exceptionnelles en faveur des bénéficiaires de subventions et à déroger aux différents règlements budgétaires, comptables et financiers. Les délais de validité des subventions d'investissement ont été prorogés, les bénéficiaires des subventions d'investissement (communes, EPCI, associations, etc.) ayant alerté sur le retard pris dans la réalisation de leurs projets. Avec les contraintes liées au confinement, certaines manifestations sportives ou culturelles ont été annulées, malgré les dépenses engagées par les organisateurs. Les subventions de fonctionnement 2020 ont été versées au prorata des dépenses réellement effectuées même si l'évènement n'a pas pu se tenir.



Renforcer l'attractivité territoriale

47 opérations ont été votées, représentant un montant global de 3,4 M€ de subventions et 26 M€ de travaux, pour renforcer l'attractivité touristique, culturelle, sportive et patrimoniale du département. Au-delà de l'accompagnement des stations de ski (développement des équipements liés à la pratique du ski alpin et nordique, aménagement durable des cœurs de station, diversification hiver-été...), l'enveloppe attractivité du territoire permet également de financer les opérations de conservation des sites Vauban en cohérence avec le contrat de plan État-Région.

Les thématiques prioritaires

Le Département a mobilisé, en plus de l'attractivité du territoire, 5,5M€ au profit des communes et de leurs groupements. Cela représente le financement de 117 opérations pour :

- sécuriser et économiser la ressource en eau potable, préserver les milieux et améliorer les systèmes d'assainissement ;
- assurer le soutien aux services publics à vocations sociale et culturelle, destinés aux populations résidentes ;
- promouvoir la politique départementale en matière d'économie d'énergie, d'utilisation de matériaux locaux, le développement des énergies renouvelables et le soutien à la filière bois ;
- limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs.

Aide aux associations

Le Département apporte son soutien aux associations qui œuvrent dans des domaines variés tels que le sport, la culture, la solidarité, la petite enfance... et contribuent au développement de la vie locale.

Concernant les subventions de fonctionnement, près de 3,8 M€ ont été votés pour soutenir plus de 805 actions. 242 ont bénéficié de subventions dans le cadre des enveloppes cantonales.

Pour ce qui est de l'investissement, en application du règlement des aides aux tiers, des subventions sont attribuées aux associations via les enveloppes cantonales. 16 opérations ont été subventionnées pour un montant de 54 211 €. Aussi, 100 opérations dont le coût représente plus de 2 M€ ont été subventionnées au titre du dispositif « Vie associative investissement » doté de 400 000 € et à destination des associations relevant notamment des domaines du sport et de la culture.



IT05, l'agence d'ingénierie au service des territoires

L'activité d'IT05 s'est bien maintenue malgré la crise sanitaire et les élections municipales. En 2020, ce ne sont pas moins de 800 interventions que les agents du Département ont réalisés dans le cadre d'IT05. Elles se répartissent ainsi :

- eau et assainissement : 564 interventions
- énergie : 86
- numérique et télécoms : 52
- infrastructures routières : 38
- bâtiments : 20
- foncier et immobilier : 14

La contribution de l'ingénierie financière départementale dans un grand nombre de dossiers portés par les communes et EPCI doit également être soulignée, tout comme le travail effectué pour les Associations syndicales autorisées (ASA), en charge de l'irrigation agricole sur de nombreux territoires. Ce dernier prend généralement la forme d'une assistance technique mais concerne également la gestion administrative et comptable directe pour 45 ASA.

Enfin les demandes d'intervention sont elles aussi en augmentation par rapport à 2019.





TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET TOURISTIQUE

- Dépenses d'investissement : **4,8 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2,9 M€**

- CA des entreprises : **4,1 milliards** d'euros (-4,24%)
- Nuitées touristiques : **18,7 millions** (-17,5%)
- Boom des circuits courts et de la vente en ligne (+11,4%)
- **14 300** chômeurs (cat. A, B, C), **26 000** salariés au chômage partiel (70% de l'emploi privé)



Répondre à la détresse des Haut-Alpins avec le dispositif Soliagri
Pour écouler les invendus, des tonnes de produits frais ont été achetés au prix du marché et 200 000 colis ont ainsi été offerts aux banques alimentaires (Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Populaire, etc.).



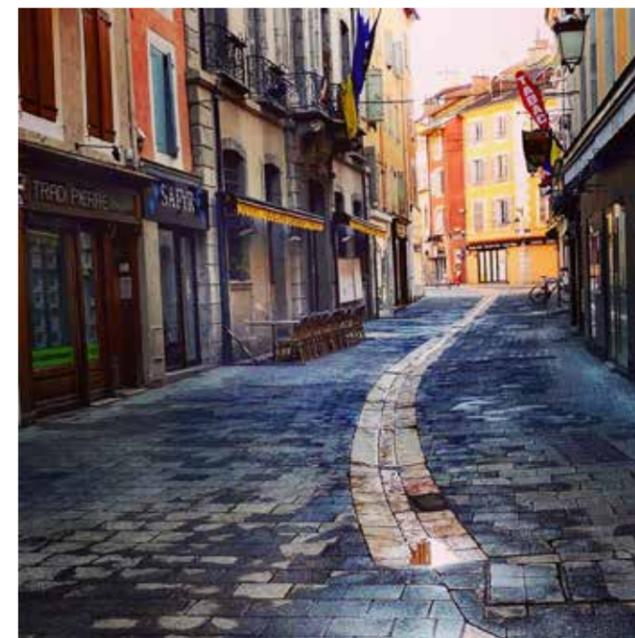
Faciliter la reprise d'activité
Sans surprise, l'activité touristique est en recul en 2020, avec 18,7 millions de nuitées (-17,5% par rapport à 2019). Pour autant la saison estivale a battu des records de fréquentation, jamais les Hautes-Alpes n'avaient accueilli autant de visiteurs l'été !



Faire entendre la voix des Hautes-Alpes
L'Agence anime la cellule de crise départementale « Hautes-Alpes, urgence absolue ». Elle a été signataire de la requête en référé liberté devant le Conseil d'Etat le 4 décembre 2020.

L'urgence économique du moment

L'Agence a repositionné son action pour répondre à l'urgence de la crise. Dès mi-mars 2020, elle était aux côtés des agents économiques pour mobiliser efficacement les dispositifs de soutien : 190 M€ de prêts garantis par l'État, 39,2 M€ de fonds de solidarité, 32,9 M€ d'exonérations ont bénéficié aux entrepreneurs et 26 000 salariés du chômage partiel. Ces dispositifs ont permis de contenir les défaillances d'entreprises (-14,2%). L'Agence a également œuvré pour la reprise d'activité, en collaborant à la rédaction des protocoles de santé avec les branches professionnelles, en valorisant les bonnes pratiques (comme par exemple la charte Impec'Alpes) ou en communiquant avec force (campagnes de communication « Consommez local » ou « On a tous besoin des Hautes-Alpes » avec le Comité régional du tourisme).



Aider les acteurs économiques
Fermetures administratives, restrictions de circulation, confinements et autres couvre-feu, l'Agence a su repositionner son action pour accompagner les collectivités et les entreprises des Hautes-Alpes.

2020, annus horribilis

2020 marque un coup d'arrêt, après cinq années de croissance des Hautes-Alpes. La crise sanitaire a ouvert une crise mondiale majeure, crise à laquelle le département n'échappe pas. Le chiffre d'affaires cumulé de nos entreprises est de 4,088 milliards d'euros en 2020. Il est en baisse de -4,24%. Tous les secteurs d'activités sont fragilisés : construction -8,36%, commerce -1,39%, hébergement et restauration -12,86%. Les investissements sont en recul de -7,13%. Seules les ventes immobilières demeurent élevées +5,14%. La dégradation de la situation pèse sur l'emploi avec un taux de chômage de 8,4% de la population active, en hausse de +1,4 point au dernier trimestre, un chiffre néanmoins meilleur que la moyenne régionale (10,2%).

L'Agence de développement des Hautes-Alpes

L'Agence est un groupement d'intérêt public (GIP) fondé le 1^{er} janvier 2015, dont la gouvernance associe acteurs publics et privés (120 membres fondateurs) et son champ d'intervention couvre tous les secteurs d'activités. Le Département est le principal financeur du GIP avec 2,5 M€ de subventions et mises à disposition, pour un budget total de 3,5 M€. Son action vise à promouvoir le département, ses savoir-faire, à structurer les territoires, les filières, à créer des dynamiques collectives. Ses métiers sont la promotion, l'ingénierie et le développement. En 2020, un nombre considérable d'actions ont été empêchées (18 salons sur 32 ont été annulés, des dizaines d'opérations reprogrammées). Le rapport d'activité détaillé de l'Agence est disponible en ligne sur www.espacepro.hautes-alpes.net.



Relancer durablement l'économie
L'Agence et ses partenaires accompagnent et coordonnent 169 projets structurants. Au 31 décembre 2020, 37 d'entre eux étaient déposés ou en passe de l'être (exemple, Welco Industrie) dans le cadre de France Relance.

Une mobilisation collective pour préparer l'avenir

À l'automne, l'Agence a mobilisé tous les décideurs locaux et organisé une tournée des territoires des Hautes-Alpes. L'objectif : relancer durablement l'économie locale. Le parti pris : veiller au juste équilibre entre préservation et valorisation d'une nature d'exception et aller plus loin dans la transition écologique (en matière d'agriculture, d'alimentation, d'énergie, d'habitat, de mobilité, de tourisme, etc.), car c'est là que se joue l'attractivité des Hautes-Alpes et son avenir. Une stratégie et une feuille de route communes ont ainsi été fixées pour tirer le meilleur parti des plans de relance de l'État et de la Région. Ces dispositifs seront essentiels tellement l'année 2021 s'annonce difficile.





TERRITOIRES

ENERGIE, FORÊT, CLIMAT

- Dépenses d'investissement : **1,6 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **420 000 €**

- **50 000 m²** : la surface de bâtiments et parkings propices à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine départemental
- **100 000 €** : le budget consacré à l'appel à projet pour l'amélioration des cabanes pastorales



Les premiers panneaux ont été installés sur les hangars de l'aérodrome de Gap-Tallard

Le projet « photovoltaïque patrimoine » est engagé

Le Département s'engage dans un large programme de production d'électricité photovoltaïque. Quelques installations en toitures fonctionnent déjà, ainsi que le parc au sol d'Aspres-sur-Buëch (5,5 MWc), et le projet qui permettra d'équiper massivement les 3 aérodromes (3,6 MWc) est en fin de développement. Fort de ces expériences, le Département a engagé une nouvelle phase en explorant le potentiel de son patrimoine bâti et foncier. Une visite de tous les sites pré identifiés a été réalisée pendant la période de confinement. Les éléments recueillis ont permis de réaliser une batterie de calculs nécessaires à l'estimation du potentiel à installer. En première approche, celui-ci s'avère supérieur au parc au sol d'Aspres-sur-Buëch. Ces premiers éléments ont confirmé l'intérêt d'engager ce projet. Il sera l'occasion de se questionner sur le portage juridique le plus approprié avec comme ambition de s'en servir de tremplin pour créer un outil pour le territoire des Hautes-Alpes.

Un appel à projet pour la rénovation des cabanes pastorales

Le Département intervient depuis plusieurs années dans le financement des équipements portés par des groupements pastoraux. Le recrutement de bergers nécessite désormais de proposer des « cabanes » plus confortables que par le passé. Aussi, pour répondre à ce nouveau paramètre et contribuer au maintien d'une activité économique en pleine crise sanitaire, le Département a réalisé un appel à projet pour rénover des cabanes pastorales. Il a connu un réel succès, tant par le nombre de dossiers déposés et retenus que par leur qualité.

Reconduction du contrat d'objectif entre le Département et l'Ademe

Le dispositif OCRE est un contrat d'objectif territorial de développement de la chaleur renouvelable (bois, solaire thermique, pompes à chaleurs, chaleur fatale). Le Département l'a signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en octobre 2017 pour une durée de 3 ans et qui s'est achevé en octobre. Il a permis d'accompagner techniquement tous types de maîtres d'ouvrages (hors particuliers) et de leur faire bénéficier d'aides inaccessibles sans ce contrat. Fort du succès du premier contrat, qui a permis la concrétisation de nombreux projets, il a été reconduit pour une nouvelle période de trois ans avec comme nouveauté la gestion par le Département des aides attribuées.

L'énergie au cœur des programmes des nouveaux conseils municipaux

Les conseils municipaux ont été renouvelés au mois de juin 2020. Nombre d'entre eux ont prévu dans leurs programmes de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cela se traduit par un nombre croissant des sollicitations des adhérents d'IT05. Les missions d'accompagnement qui s'appuyaient jusqu'à présent sur un socle technique nécessitent désormais de le compléter par une expertise plus précise. Des collectivités ont été accompagnées dans la mise en concurrence obligatoire permettant de confier à un opérateur du foncier public afin de construire et exploiter des installations photovoltaïques, de microcentrales de création de plateforme bois-énergie, d'unité de méthanisation. Plusieurs études de potentiels ou de bilans énergétiques ont également été engagées.

Collaboration avec le Cerpam

Le Département porte une politique volontariste en faveur du pastoralisme au regard des enjeux liés à l'activité agricole, au tourisme, à la gestion de l'espace, à la biodiversité ... Pour la mettre en œuvre, il s'appuie sur différents partenaires et plus particulièrement le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (Cerpam). Cette association à l'expertise reconnue intervient auprès des communes et des structures collectives pour apporter de l'expertise technique, élaborer des diagnostics, produire des publications scientifiques et accompagner la réalisation de projets.



La Maison de l'habitat : le guichet unique

Le Département des Hautes-Alpes, porteur associé du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) initié par l'État, a créé la Maison de l'Habitat. Elle regroupe sous un même toit les différents acteurs spécialisés dans le logement : Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 04-05), le CAUE, le SOLIHA et le Département des Hautes-Alpes avec ses deux Conseillers FAIRE (autrefois Conseillers EIE) et son ambassadeur de l'efficacité énergétique. Ouverte au public depuis décembre 2020 à Gap, la Maison de l'habitat organise également des permanences dans les Maisons France Service de Serres, Embrun et Briançon. Elle accompagne les ménages vers la rénovation de l'habitat en leur proposant des conseils personnalisés, neutres et gratuits, dans les domaines juridiques, techniques et financiers. De plus, à travers le programme SARE, elle a pour objectif d'assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien, mairies, Maisons France Service, artisans du bâtiment, maîtres d'œuvres, etc., tout ceci au service des particuliers.



TERRITOIRES

EAU, GRANDS SITES ET BIODIVERSITÉ



Eau

- Dépenses d'investissement : **2,5 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2,4 M€**

Grands sites et biodiversité

- Dépenses d'investissement : **840 499 €**
- Dépenses de fonctionnement : **648 500 €**

- **60** opérations relatives à l'alimentation en eau-potable et l'assainissement collectif financées
- **3,2 M€** d'aides de l'Agence de l'eau accordées à **43** opérations (alimentation en eau-potable et assainissement collectif) grâce à l'accord-cadre avec le Département
- **291 795 €** : c'est la contribution du Département aux différents syndicats mixtes œuvrant pour l'environnement, notamment les parcs naturels régionaux du Queyras et des Baronnies Provençales et le Conservatoire botanique national alpin
- **200** crapauds sauvés grâce au dispositif mis en place sur le site de Réotier



Refonte de la prise d'eau du canal Gaillard

L'Association syndicale autorisée (ASA) du canal Gaillard a fait appel à IT05 pour accompagner le projet de refonte de la prise d'eau de son canal dans la commune de La-Salle-les-Alpes. Les travaux vont permettre une meilleure régulation des volumes prélevés et la réalisation d'économie d'eau en adaptant le prélèvement au besoin réel en eau du périmètre. L'ASA a souhaité automatiser d'une part la régulation de l'entrée d'eau dans son canal via une vanne motorisée, ainsi que le dégrillage des objets flottants d'autre part. La vanne pourra aussi être pilotée à distance en cas d'urgence. Ainsi, l'astreinte sera moins importante pour les membres de l'ASA. L'irrigation nocturne n'étant pas pratiquée sur le périmètre de l'Association, le canal sera automatiquement fermé le soir et l'eau sera directement restituée à la rivière.



La prise d'eau du canal Gaillard à La-Salle-les-Alpes

Missions SATESE 2020

Le Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), composé de 3 agents, a maintenu l'ensemble de ses visites auprès des collectivités et plus particulièrement des exploitants des stations d'épuration pendant la période de crise sanitaire. Ce maintien s'est fait dans le but de garantir le bon fonctionnement des ouvrages, échanger avec les exploitants sur les mesures de préventions de leurs agents (utilisation de gants, masques, visières de protection) mais également traiter la problématique de la gestion des boues d'épuration qui doivent être hygiénisées avant valorisation. Bien que particulière, l'année 2020 voit l'activité du service augmenter avec des sollicitations toujours plus nombreuses de la part des collectivités, comme pour les bilans de 24 heures sur le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon.



Protection des infrastructures en bordure des cours d'eau

Les techniciens rivières du Département travaillent étroitement avec le service ingénierie routière pour une meilleure intégration environnementale des solutions de protection des biens et enjeux départementaux (routes, ponts, etc.). Cela se traduit notamment par une prise en compte du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, ce qui permet dans certains cas l'utilisation de techniques de génie végétal favorisant la restauration des fonctions écologiques de la ripisylve, « solution douce » en comparaison des enrochements plus classiques.

Des invertébrés aquatiques comme bioindicateurs du changement climatique

Les peuplements faunistiques des cours d'eau de montagne traduisent une adaptation à leur typologie : température froide, rivière en tresse, forte pente... Le Département s'est engagé depuis 2016 dans l'étude des invertébrés aquatiques selon une méthode établie pour les eaux avec un fort courant et mettant en avant les spécificités du territoire haut-alpin. L'évolution des espèces présentes ou absentes renseigne sur les changements de température qui s'opèrent dans les rivières. En parallèle, un réseau du suivi de la température des cours d'eau à l'échelle départementale se construit en collaboration avec les partenaires locaux pour permettre de suivre les impacts du changement climatique sur le territoire et adapter les prises de décision en conséquence.

Les sports de nature à la relance

En raison des difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire, de l'impossibilité pour les gestionnaires de sites à intervenir pour remettre en état les sites en perspective de l'été et du poids économique des sports de nature dans l'attractivité du territoire, le Département a lancé un appel à projets pour contribuer à la relance de l'activité touristique. L'aide bonifiée du Département a permis de financer les travaux de sécurisation et d'accessibilité aux sites de pratique. Ainsi 200 000 € ont été investis pour en remettre en état 36 dans tout le département et répondre au besoin de liberté et de nature des citoyens.

Valoriser les cols emblématiques des Hautes-Alpes

L'opération Grands cols a poursuivi son déploiement. En 2020, une étude dite « fil rouge » a été validée, garante d'un déploiement d'aménagements exemplaires sur chacun des cols. Le parti pris consiste à révéler le caractère unique de chaque col grâce à la déclinaison de marqueurs d'homogénéité qui vont d'une teinte chromatique caractéristique à une gamme de mobilier adaptée en passant par une maîtrise et une optimisation des stationnements pour tous les usagers. L'ensemble de ces éléments permet de définir un principe de fonctionnement « général » qu'il conviendra d'affiner en phase projet pour chaque col.



TERRITOIRES

BÂTIMENTS



Les projets architecturaux pour la future Bibliothèque départementale (à gauche) et le pôle de services du Guillestrois-Queyras (à droite)

- Dépenses d'investissement : **3,6 M€** dont **1,5 M€** pour les bâtiments / **2,1 M€** pour les collèges
- Dépenses de fonctionnement : **1,05 M€**

- **115** sites en gestion
- **145 000 m²** de planchers
- **43** marchés en procédures formalisées
- **18** consultations dématérialisées gérées directement et **486** bons de commande émis

Une Maison des solidarités entièrement réhabilitée à Gap

2020 a vu la réalisation des travaux de sécurisation des façades de la Maison des solidarités rue Ernest Cézanne. Les travailleurs sociaux ont réintégré leur bureau le 1^{er} décembre 2020 malgré un chantier qui a cumulé les difficultés : démarrage pendant le premier confinement, mise en place des procédures sanitaires, importants dégâts causés par un orage de grêle durant le remplacement de la toiture, désamiantage de matériaux non-repérés lors des diagnostics initiaux. L'enveloppe thermique du bâtiment est entièrement renouvelée : toiture, murs, menuiseries extérieures. Un système de surventilation nocturne a été mis en place pour améliorer le confort en été. Les bureaux ont été rafraîchis : peinture, faux plafonds et éclairage. L'opération d'un montant de 830 000 € est financée par l'État à hauteur de 70%.



Fin du réaménagement du collège François Mitterrand (Veynes)

La réalisation de 4 salles banalisées est venue terminer le réaménagement du dernier étage du bâtiment C du collège de Veynes. Après la réalisation des salles de science sur le côté sud, la circulation centrale et le côté nord ont été réaménagés. L'opération conduite en maîtrise d'œuvre interne a permis :

- le remplacement des menuiseries extérieures, fenêtres et volets roulants pour l'ensemble de la façade nord,
 - la mise en place de puits de lumière sur la circulation centrale apportant un éclairage zénithal naturel,
 - la réalisation des 4 nouvelles salles aux standards en vigueur : mise place d'une centrale de traitement de l'air, éclairage led, vidéoprojecteurs, câblage informatique, sols plastiques,
 - le renouvellement intégral du mobilier des élèves et professeurs.
- L'opération d'un montant de 380 000 € est financée par l'État à hauteur de 70%.



Préparer 2021

Le Département a conduit les études d'opérations significatives qui se concrétiseront en travaux, pour certaines dès 2021 comme la réhabilitation thermique des bâtiments de l'Agence routière départementale et de l'Antenne technique sur le site Patac à Gap, et la restructuration du collège de Laragne conduite par la société AREA. Pour les restructurations d'importances, il faut également noter la désignation du maître d'œuvre pour le collège Centre à Gap et l'engagement du concours de maître d'œuvre pour le collège de Serres dit « École du socle » intégrant une mutualisation avec le groupe scolaire de la commune et une médiathèque/ CDI. Pour les autres opérations du plan pluriannuel d'investissement, les procédures engagées ont permis de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment des Archives départementales et la construction du futur pôle de service à la population du Guillestrois-Queyras qui intègre une Maison de santé pluriprofessionnelle, la Maison France Service, des services de la communauté de communes et la Maison des solidarités du Département.

2020 c'est aussi...

Comme chaque année, la direction des bâtiments assure les opérations de vérifications réglementaires et de maintenance du patrimoine bâti du Département, ainsi que la gestion de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement des bâtiments : énergies, fluides, nettoyage. Cette année s'est avérée particulièrement délicate sur ce dernier point, l'arrivée de la Covid-19 a conduit à renforcer les opérations de nettoyage et à la mise en place de protocoles de désinfection. Ces actions ont été complétées par l'équipement en écrans de protection pour l'accueil du public.

Confortement de la chapelle au château de Lesdiguières

Des travaux de sauvegarde ont été réalisés sur les vestiges de la chapelle du château de Lesdiguières. Ils ont été exécutés par la société SMBR sous la conduite de M. Garin, architecte du patrimoine et maître d'œuvre de l'opération. Ces travaux de confortement de maçonnerie ont permis de stabiliser les parties les plus fragiles : têtes de murs pignon, baie du mur ouest, arases des murs gouttereau, et d'une manière générale la reprise des enduits en technique traditionnelle à la chaux afin pérenniser les structures conservées. Ils ont pour but de sécuriser le site afin de permettre l'accès pour des investigations et études archéologiques. L'opération d'un montant de 320 000 € a bénéficié d'un financement État via la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 62 500 €.



Accessibilité des collèges Les Garcins (Briançon) et Achille Mauzan (Gap)

2020 a vu la finalisation des travaux de mise en accessibilité des collèges Les Garcins à Briançon et Mauzan à Gap. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée contractualisé par le Département en 2015. Ils se sont déroulés principalement en période de vacances pour impacter le moins possible le fonctionnement des établissements, et ont porté principalement sur les mises aux normes des cheminements extérieurs (pentes, paliers, hauteur de seuils), des circulations intérieures (largeur des ouvrants, bandes podotactiles traitement des escaliers), des accueils, des sanitaires, de la signalétique générale et des éclairages. Le coût global de ces travaux s'élève à 465 000 € pour les Garcins et 246 000 € pour Achille Mauzan.





FILIÈRE AIR ET AÉRODROMES

- Dépenses d'investissement : **697 960 €**
- Recette d'investissement : **102 090 €**
- Dépenses de fonctionnement : **719 660 €**
- Recette de fonctionnement : **976 430 €**

- **38 491** mouvements sur l'aérodrome Gap-Tallard
- **7 483** mouvements sur l'aérodrome de Mont-Dauphin-Saint-Crépin
- **5 000** mouvements sur l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch
- **717 104** litres de carburant vendus (JETA1, AVGAS 100LL et UL91)



Une activité impactée par la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement ralenti l'activité des aérodromes, se traduisant par une baisse significative du trafic (-33%) et des ventes de carburant (-26%) ainsi que l'annulation de la seconde édition du meeting aérien de Gap-Tallard prévu lors du week-end de l'ascension. Cette manifestation devrait être reportée en 2021. La crise a également impacté très fortement toutes les entreprises et associations hébergées sur les plateformes départementales. Aussi, afin de soutenir ces acteurs, le Département a décidé de suspendre les redevances d'occupation du domaine public aéroportuaire pour les aider à passer ce cap difficile et pouvoir maintenir leurs structures et les emplois rattachés.

Une concertation pour limiter les nuisances sonores

Suite au déconfinement et à la reprise d'activité sur l'aérodrome de Gap-Tallard, les riverains ont pris contact avec les services du Département pour exprimer leur mécontentement et leur faire part des nuisances sonores qu'ils estiment subir. Face à ce mécontentement, le Département a initié des réunions avec les acteurs de la plateforme et des rencontres avec les riverains. Afin de concilier les activités économiques et la réduction des nuisances sonores des choix d'orientations et des mesures seront prises en 2021. La mise à jour des membres de la commission consultative de l'environnement a été lancée en parallèle.



Travaux 2020

Dans le cadre du plan d'action initié par le Département en 2016, les travaux de pérennisation des ouvrages se sont poursuivis avec notamment :

- la réfection de l'aire de trafic central (de la tour au parking nord) sur Gap-Tallard ;
- la réfection et l'agrandissement de l'aire de trafic devant les hangars sur Mont-Dauphin-Saint-Crépin ;
- le lancement des études et la consultation des entreprises pour la création d'une station de carburant à Aspres-sur-Buëch ;
- le lancement des études de requalification de l'entrée de l'aérodrome de Mont-Dauphin-Saint-Crépin.



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE ET D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

- Dépenses d'investissement : **106 100 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1 987 227 €**
- Recettes : **1 495 700 €**
- Dotation pour les missions de service public : **558 000 €**

- **57 635** analyses sérologiques et **4 825** dossiers de diagnostic vétérinaire
- **3 689** dossiers en hygiène alimentaire représentant **26 988** analyses (soit 15 % de moins qu'en 2019, à cause de l'impact de la crise Covid-19 sur la restauration)
- **829** dossiers d'hydrologie représentant **7 451** analyses
- **126 988** analyses laitières, dont **33 383** pour le paiement du lait à la qualité, et **93 605** pour les chambres d'agriculture de la Région PACA



L'activité du Laboratoire départemental ne s'est jamais arrêtée malgré toutes les vicissitudes apportées par les différentes restrictions sanitaires. En effet, ses activités ont été considérées comme essentielles pour la vie économique et sociale du département. Cela a notamment permis d'accompagner les artisans et entreprises de l'agro-alimentaire durement touchés par la crise.

Un outil essentiel dans la lutte contre la Covid-19

L'émergence du coronavirus SARS-CoV-2 a entraîné une épidémie mondiale faisant de nombreuses victimes dans les populations humaines, que l'Organisation mondiale de la santé a érigé le 30 janvier 2020 comme une urgence de santé publique de portée internationale. Le Laboratoire s'est mobilisé dès les premières heures en donnant aux soignants ses équipements de sécurité individuels, puis en fabriquant du gel hydroalcoolique pour les services du Département dans le contexte de la pénurie initiale.

Dans un deuxième temps, pour permettre le dépistage de la maladie dans les Hautes-Alpes, le laboratoire départemental, en tant que seul établissement local disposant des capacités, des compétences et des habilitations nécessaires, a été mis directement à contribution. Des conventions ont été signées entre le Département et le Centre hospitalier intercommunal des Alpes du sud (CHICAS) ainsi qu'avec les laboratoires de biologie médicale privés. Cela a permis de réaliser les tests de dépistage PCR en nombre important, ramenés à des délais corrects, avec une logistique simple.



La lutte contre les maladies émergentes

Les changements climatiques font apparaître de nouvelles inquiétudes sanitaires. Le laboratoire met son expertise et ses développements biotechnologiques au service de cette problématique. En 2020, les organisations agricoles ont pris en charge le dépistage et l'assainissement d'une maladie des bovins : la BVD (Bovine Viral Diarrhea). À l'issue de la campagne de dépistage, la barre de 50 % des élevages haut-alpins testés et qualifiés indemnes avait été franchie.

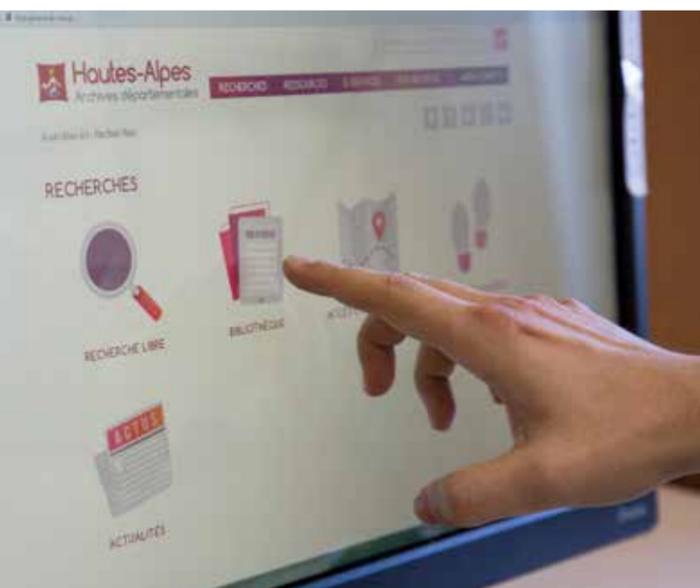
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Dépenses d'investissement : **21 330 €**
- Dépenses de fonctionnement : **17 351 €**

- **13,9 km** linéaires d'archives conservées
- **1215** recherches à distance
- **94,4 Go** de données dans le système d'archivage électronique

Préparer le projet bâtimentaire

La préparation du transfert de 2 kilomètres linéaires de documents vers les Archives de l'Isère s'est achevée en 2020, après deux ans de chantiers menés en interne. Toutefois, le retard de livraison du bâtiment isérois a entraîné un report du déménagement à la fin du premier semestre 2021. Parallèlement, le projet d'extension-réhabilitation des Archives départementales a franchi un nouveau cap avec la finalisation du dossier d'avant-projet sommaire. La phase opérationnelle des travaux pourrait débuter fin 2021 ou en début d'année 2022.



10,2 millions de pages vues sur le site internet

Des collectes ciblées ou dans l'urgence

La collecte des archives ayant un intérêt pour l'histoire nécessite parfois de déroger à la règle. En effet, si les Archives ont officiellement décidé l'arrêt de toutes nouvelles entrées (à cause de la saturation des locaux), elles ont reçu en 2020, par exception, quelques archives menacées de disparition. C'est le cas notamment des dossiers de l'ancien centre pneumo-pédiatrique « Les Hirondelles » de Villar-Saint-Pancrace, récupérés en urgence en février 2020. Ils contribueront à étudier le climatisme dans les Hautes-Alpes.

Des archivistes confinés mais au service de l'offre numérique

Pendant le confinement du printemps, alors que le bâtiment était totalement fermé, l'ensemble de l'équipe a travaillé, chacun depuis chez soi, à l'indexation nominative des matricules des poilus haut-alpins et à la rétro-conversion informatique d'inventaires dactylographiés. Ce temps « hors les murs » aura permis d'entretenir l'offre en ligne et d'entamer de nouveaux types de médiations virtuelles (billets numériques, mise à disposition de jeux de données, etc.).

Une ouverture aux publics limitée

Comme tout établissement culturel, les Archives départementales ont particulièrement souffert de la fermeture au public pendant les confinements de l'année. À l'instar des bibliothèques, la salle de lecture est toutefois ouverte aux chercheurs selon des modalités restreintes (4 places et réservation obligatoire). La programmation culturelle, particulièrement bouleversée, a connu quelques temps forts. En dehors des traditionnelles expositions estivales en extérieur, l'année a été marquée par le lancement de l'exposition du service éducatif « Portraits de femmes haut-alpines » et celui de l'exposition itinérante « Les Hautes-Alpes dans la Seconde Guerre mondiale » au Château de Montmaur lors des Journées européennes du patrimoine. Enfin, l'organisation d'une lecture d'archives sur les 60 ans de la mise en eau du lac de Serre-Ponçon a pu être maintenue, en octobre, au Pôle XX de Savines-le-Lac. Aucune action éducative et culturelle n'a pu être conduite au sein du bâtiment des Archives.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

- Dépenses d'investissement : **29 641 €**
- Dépenses de fonctionnement : **239 275 €**

- **92** bibliothèques
- **202 439** documents

Une nécessaire adaptation à la crise sanitaire

Pendant les confinements, les bibliothèques n'étaient plus autorisées à accueillir du public. La Bibliothèque départementale (BD05) a néanmoins continué à assurer un service minimum pendant le premier confinement avec de la médiation numérique culturelle (les Randos numériques) et un accompagnement personnalisé à distance. Lors du deuxième confinement, la BD05 a maintenu toutes ses activités à l'exception des formations sur place. En dehors de ces périodes particulières, les bibliothèques ont pu accueillir les publics selon un protocole strict.

Une nouvelle médiathèque à Veynes

Le 21 février 2020 a été inaugurée la Médiathèque Le Quai des Arts à Veynes. Ce lieu moderne et attractif propose tous les services d'un équipement moderne : un coin jeux vidéos, une ludothèque, des médiations numériques, etc. Il s'inscrit au sein d'un pôle culturel comprenant un cinéma et une salle de spectacle, ce qui permet d'élaborer une programmation commune autour du cinéma, du théâtre et des arts vivants. Malgré la crise sanitaire, le succès est au rendez-vous : le nombre d'inscrits à la médiathèque a augmenté de 26 % entre 2019 et 2020.



«Quai des arts», la nouvelle médiathèque de Veynes

2020, c'est aussi...

Depuis 1979, la Bibliothèque départementale œuvre au développement de la lecture publique et apporte ainsi son appui à des collectivités qui ne bénéficieraient sans cet apport d'aucun service de la lecture, ou d'un service de moindre qualité. La BD05 propose un large éventail de services pour le développement des bibliothèques. Elle constitue des collections de documents sur tous supports (livres, DVD, livres lus) et sur tous les sujets, destinées à être prêtées aux bibliothèques du département par l'intermédiaire des bibliobus, vidéobus et navettes. La BD05 professionnalise et accompagne près de 400 bibliothécaires du département grâce à un programme de formations et un accompagnement quotidien. La BD05 mutualise aussi des ressources pour son réseau, notamment en portant un système informatique de gestion de bibliothèques (SIGB) pour les bibliothèques du territoire : 2 nouvelles informatisations en 2020 pour un total de 37 bibliothèques informatisées.

Les Randos numériques

Pendant le premier confinement, la BD05 a été obligée de fermer ses portes. Néanmoins, elle a continué de proposer, à destination des publics et des bibliothécaires du territoire, un bulletin appelé les Randos numériques. Ce bulletin bihebdomadaire, conçu par les bibliothécaires de la BD05, proposait une sélection éditorialisée de références et coups de cœur sur des spectacles, films, documentaires, podcasts, applis, etc., accessibles gratuitement en ligne. Les 14 Randos numériques sont consultables sur le site <https://bibliotheques.hautes-alpes.fr>



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE RESSOURCES DES ARTS

- Dépenses d'investissement : **36 173 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1,1 M€**

- **25 000 €** c'est le montant de l'enveloppe créée en 2020 pour l'éducation artistique et culturelle
- **8** concerts et spectacles durant la saison culturelle au Château de Montmaur
- **158** associations et communes subventionnées au titre de la culture



Des ateliers pour les familles

Le Cedra affirme son souhait d'accueillir un public familial au travers de différentes propositions culturelles au château de Montmaur. En 2020, 7 ateliers de pratiques artistiques dédiés aux familles ont été mis en place. Ces derniers ne sont plus exclusivement dédiés aux arts visuels, ils sont élargis aux arts vivants et ont permis à 84 personnes de bénéficier de moments de pratiques artistiques intergénérationnelles. Par ailleurs, une brochure ludique est proposée aux enfants pour les accompagner tout au long de leur visite au château.

Aide aux associations

En raison de la crise sanitaire, le Département a traité les demandes de subvention avec bienveillance. Une attention particulière a été portée aux deux théâtres (scènes conventionnée et nationale) en tant que pôles culturels structurants du territoire. Il en est allé de même pour les associations du Label l'Accordée, label départemental fédérant des festivals de musique et danse des Hautes-Alpes. Pour ces structures et festivals, le Département a fait le choix de maintenir les subventions de manière forfaitaire.

2020, c'est aussi...

En raison de la crise sanitaire, les accompagnements auprès des partenaires ont tenu une place prépondérante dans les activités du Cedra. Une veille juridique a été mise en place concernant les différents dispositifs régionaux ou nationaux. Le Cedra a mis à profit cette période pour effectuer un travail de fond ayant permis d'ajuster et créer de nouveaux dispositifs en faveur des Haut-Alpins. C'est le cas par exemple de la mise en place d'une aide à la production concernant les artistes en arts visuels. Du point de vue de la programmation des concerts au château de Montmaur, il a fallu repenser le choix des artistes. Le Département a décidé de soutenir les artistes locaux en leur offrant la scène tous les vendredis soirs. La gratuité des spectacles est également un geste fait en direction du public longtemps privé de sorties culturelles. Enfin les formations ont été maintenues avec de petits effectifs ou réorganisées en fonction de leurs contenus par le biais de visioconférences.

Patrimoine Hautes-Alpes

L'application Patrimoine Hautes-Alpes a été lancée à l'automne 2020. Elle permet de valoriser le patrimoine culturel haut-alpin par le numérique et donne la possibilité d'organiser des visites sur mesure. C'est un outil polyvalent et autonome. Ce projet fédère les acteurs de la culture et du tourisme. Il permet également de mobiliser des acteurs du patrimoine sous une forme participative dans un travail d'homogénéisation et de rédaction des fiches.
<https://patrimoine.hautes-alpes.fr/>



MUSÉE MUSÉUM DÉPARTEMENTAL

- Dépenses d'investissement : **57 855 €**
- Dépenses de fonctionnement : **183 000 €**

- **21** temps de résidences artistiques et scientifiques
- **7** modèles différents de mallettes pédagogiques pour le territoire
- **3456** ouvrages constituent le fonds de la bibliothèque patrimoniale
- **57 109** parts des collections d'herbiers sont identifiées

2020, 110 ans

Le bâtiment fête longévité et maturité, interroge histoire et devenir, anticipe continuités, innovations. Le confinement a mis équipe et partenaires en capacité d'assumer autrement l'essentiel, faisant appel à la réactivité, la souplesse, l'agilité de chacun pour développer appétence à l'expérimentation, l'adaptation, l'inspiration. Le numérique rayonne, échange savoir-faire culturels et recherches, touche les publics éloignés et scolaires, insuffle approches participatives, temps forts, expériences, complicités fécondes.

Focus sur les collections, les nouveaux usages des publics

Être près de tous est un fil directeur. Cultiver les synergies avec les partenaires, accompagner les initiatives, aider à l'appropriation, à la compréhension des collections avec de nouveaux projets collaboratifs... C'est ce que le Musée muséum a continué à faire en 2020. Des créations pluridisciplinaires dialoguent avec le territoire. Idées, nouvelles pratiques, numérisations des collections s'intensifient. Diffusions, actions pédagogiques, site internet, versements en open data préfigurent de nouveaux usages et espaces d'échanges et d'innovation en réseaux. Les parcours permettent à chacun de participer.

Publications

Les expositions RETROFUTUR renforcent l'attractivité du lieu et de la boutique librairie avec l'édition de l'unique et étrange Herbier d'oiseaux, ensemble de spécimens conservés à plat. Plusieurs catalogues traitent des collections, particularités alpines, personnalités locales, patrimoines haut-alpins, art contemporain. Des créations d'objets créent des liens entre passé et présent. Une exposition partenaire en façade sur l'actualité de l'archéologie alpine dévoile le dynamisme de la recherche et son rôle pour l'identité du département.



Un Musée muséum départemental en transition

Les acquisitions, donations reçues au fil des siècles, montrent une extraordinaire complexité et diversité. D'une exposition à l'autre, elles sont rendues accessibles, attrayantes pour des publics fidèles et de passage. De nouveaux défis sont repérés. Ils allient conservation et transmission, médiations culturelles et recherches, réalité physique des biens et fabrication de données numériques diffusées en ligne. Entre conserver et renouveler le sens des visites, entre recherches, bibliothèque, collections, ateliers pédagogiques et accueils pour tous, il s'agit de maintenir un dialogue permanent, d'affirmer un positionnement local dans le paysage muséal national et au-delà, de disposer d'espaces de réserves, de monstration et d'accueil aux normes pour un lieu citoyen. Façonné par les Haut-Alpins, le Département en est propriétaire et trace des priorités et stratégies que le projet scientifique et culturel permettra de cerner.

- Dépenses d'investissement : **70 000 €** d'équipements matériels et mobiliers des collèges
- Dépenses de fonctionnement : **2 385 000 €** en dotations établissements, **100 000 €** pour les bâtiments et **600 000 €** pour les actions pédagogiques (collèges, associations et communes)



- **14** collèges publics dotés de classes numériques mobiles et un collège privé
- **6 483** collégiens dont **4 643** demi-pensionnaires
- **128** agents techniques mis à disposition des collèges par le Département (**407 600 €** de masse salariale)
- **56%** de l'approvisionnement est en produits frais dont **24%** de produits locaux
- **6,5** tonnes de fruits distribués dans les collèges par des producteurs locaux pendant les pauses

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets

Depuis 2012, 9 collèges assurant un service de restauration sont équipés en bacs à compost. La campagne de sensibilisation des élèves de 6^e au tri des déchets a lieu chaque année. La limitation des produits, la consommation d'eau et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement sont encouragés. Le Département accompagne les agents en veillant au respect de l'ergonomie des postes. Les collèges sont équipés de matériels plus performants.

Aide aux associations

Le Département développe depuis 2019 une action de prévention des risques de décrochage scolaire. En accord avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), ce dispositif s'appuie sur l'expérience de l'Association 4,3,2,A qui œuvre dans le nord du territoire. Il finance également 3 autres structures associatives et le dispositif relais pour la mise en œuvre de la lutte contre le décrochage pour un montant total de 52 600 € de subventions. L'évaluation annuelle confirme l'utilité de la complémentarité Département/Éducation nationale dans ce domaine. 106 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Une collaboration étroite avec les collèges

Le Département alloue une dotation financière annuelle de fonctionnement aux 15 collèges. À cette dernière s'ajoute la mise à disposition des personnels d'établissement d'enseignement et la dotation en outils informatiques pour les 14 collèges publics. Des aides sont allouées aux collèges pour la réalisation de projets pédagogiques durant l'année scolaire. Le Département œuvre pour le bien-être de l'élève dans les domaines de la restauration, du numérique, de la culture et du sport. Il travaille de manière transversale avec différentes directions de la collectivité et de l'Éducation nationale. On constate un bon niveau de professionnalisation des agents du Département en matière de restauration, d'accueil et d'entretien des locaux ce qui augmente la qualité du service rendu aux élèves.

Aide à l'éducation

Le Département organise chaque année la campagne d'aide à l'éducation qui permet l'allocation d'une aide financière aux collégiens demi-pensionnaires scolarisés et résidents dans les Hautes-Alpes bénéficiant de la bourse de l'État. Depuis 2019, les demandes des familles sont dématérialisées. En 2020, 669 aides ont été allouées pour un budget de 103 820 €. La crise sanitaire ayant fragilisé les familles déjà en difficulté, le Département a choisi d'organiser une campagne supplémentaire ce qui a permis d'allouer 226 aides de plus.

- Dépenses de fonctionnement : **327 759 €**

Culture en stock 2.0

Après une première édition à Gap en 2019 et devant le succès rencontré, il a été décidé de renouveler l'action en différents points du territoire. La seconde version s'est ainsi adressée à l'ensemble des jeunes du département en proposant des ateliers gratuits de découverte de pratiques culturelles. Elle s'est déroulée entre le 30 septembre et le 14 octobre à Briançon, Laragne-Montéglin, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Embrun et Guillestre. 340 jeunes ont pu s'exprimer en participant à des ateliers tels que la percussion, le graph, l'improvisation, le modélisme... Une vingtaine d'associations ont assuré l'animation sous forme d'ateliers participatifs. Des ateliers qui ont séduit par leur contenu et par leur capacité à générer du contact sur un temps limité. Les jeunes du territoire ont pu profiter de cette initiative du Département pour se découvrir une passion et faire des projets concernant leur avenir.

- **219 615 €** de subventions pour les centres sociaux
- **46 000 €** de subventions pour les associations départementales œuvrant dans le domaine de la jeunesse
- **30 400 €** de subventions pour les Maisons des jeunes et de la culture (MJC)
- **15 750 €** de subventions pour les chantiers de jeunes bénévoles
- **15 994 €** engagés pour l'organisation de l'évènement Culture en stock

Des liens renforcés avec les territoires

Malgré une année marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur les actions en faveur de la jeunesse, les partenariats ont été poursuivis avec les centres sociaux et les Maisons des jeunes et de la culture (MJC), ainsi que l'accompagnement d'associations œuvrant pour la jeunesse comme les chantiers internationaux de jeunes bénévoles. Cette crise sans précédent a renforcé les liens entre le Département et les acteurs du territoire permettant ainsi de mieux cerner les enjeux actuels liés à la jeunesse.



Une vingtaine d'associations ont animé des ateliers participatifs lors de Culture en stock



Zoom sur l'association DAHLIR

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a soutenu l'association DAHLIR (dispositif d'accompagnement de l'humain vers des loisirs intégrés et réguliers) présente dans le département des Hautes-Alpes. Elle accompagne les personnes en situation de handicap, de précarité sociale ou atteintes de maladies chroniques dans leurs projets d'activités et de loisirs réguliers. En 2020, elle a mis particulièrement l'accent sur l'inclusion d'enfants et d'adolescents au sein d'accueils de loisirs. Pour l'année 2021, l'enjeu sera d'accompagner des enfants et adolescents vers une pratique inclusive et pérenne en fonction du projet d'activité physique.

SPORTS

GRANDS ÉVÉNEMENTS

- Dépenses de fonctionnement : **407 500 €**

- **50 000 €** de soutien au rallye Monte Carlo
- **115 000 €** pour l'accueil du 107^e Tour de France



Participation à l'organisation du 88^e rallye Monte Carlo

Pour la 7^e année consécutive, le rallye Monte Carlo s'est installé dans les Hautes-Alpes en janvier. Les retombées économiques directes et indirectes de cet événement sont considérables et représentent une formidable opportunité pour le territoire haut-alpin. Cette épreuve internationale très médiatique attire en effet chaque année des dizaines de milliers de spectateurs qui se massent tout au long des spéciales. Ils sont originaires de la région mais viennent aussi de toute la France et de l'étranger. En 2020 encore, ces supporters ont pu encourager les meilleurs pilotes de rallye au monde et plus particulièrement Sébastien Ogier, le Haut-Alpin qui a remporté son 7^e Monte Carlo. Le Département était aux côtés de la ville de Gap pour l'organisation de cet événement.

Un outil au service de la notoriété des Hautes-Alpes

Depuis de nombreuses années, le Département des Hautes-Alpes apporte son soutien aux grands événements. Véritables leviers au développement touristique, ces événements sportifs ont des répercussions économiques sur l'ensemble des bassins touristiques des Hautes-Alpes. La couverture médiatique des grands événements sportifs internationaux contribue à la notoriété et au rayonnement du département. Les événements sportifs récurrents favorisent également la fidélisation des sportifs. L'année a été marquée par une des plus grandes crises sanitaires contemporaines. La majorité des événements prévus ont été déprogrammés. En effet, des événements majeurs tels que le tour de France à la voile, le triathlon d'Embrun et le meeting aérien de Gap-Tallard ont dû être annulés. Ces événements devraient être de retour en 2021.

Un Tour de France décalé

À cause de la pandémie, le Tour de France est passé par les Hautes-Alpes les 31 août et 1^{er} septembre au lieu de début juillet. Une arrivée au sommet d'Orcières Merlette et un départ de Gap était au programme de cette 107^e édition. Cet événement est l'un des plus populaires au monde et a permis au département des Hautes-Alpes de valoriser de nouveau son dynamisme sportif et touristique. Un parcours haut-alpin exigeant cette année encore, qui a permis à des millions de téléspectateurs de découvrir le massif du Dévoluy et la vallée du Champsaur avec son arrivée à Orcières Merlette. La station des Alpes du sud a vu par le passé la victoire de nombreux champions cyclistes tel que Luis Ocaña.



SPORTS

- Dépenses de fonctionnement : **1,1 M€**

- **520 500 €** attribués au sport de haut-niveau
- **293 350 €** pour le soutien des clubs locaux et des comités départementaux
- **60** athlètes de haut niveau soutenus financièrement

L'appui au sport de haut niveau...

Le Département a consacré 520 500 € au développement de la pratique du sport de haut niveau. Il soutient 28 clubs amateurs évoluant à un niveau régional ou national, 2 clubs de hockey professionnels, des comités départementaux ainsi que le Comité départemental olympique et sportif des Hautes-Alpes. Il apporte également son soutien à 60 athlètes haut-alpins figurant sur les listes ministérielles. Ces aides leur sont indispensables car ces athlètes, souvent mineurs, doivent faire face à des frais importants pour pouvoir participer aux compétitions.

... et aux comités sportifs départementaux

36 comités départementaux ont bénéficié de 160 250 € d'aides. Toutes les disciplines sont représentées. Ces subventions sont nécessaires pour maintenir un niveau de formation élevé et pour garantir la mise en place des calendriers de rencontres sportives. De plus, le Département soutient le sport scolaire, au travers des aides apportées à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS, collèges et lycées) et à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP, écoles primaires). Ainsi sont garanties des activités de qualité auprès de tous les élèves scolarisés du département, du CP à la terminale.

2020, c'est aussi...

Pour faire face à la situation et aux conséquences de la pandémie de Covid-19, le Département a maintenu tout au long de l'année 2020 les subventions attribuées, même lorsque des événements sportifs ont été annulés. Dans le cadre de sa politique sportive, l'année 2020 aura été marquée par la réécriture du Schéma départemental du sport afin de définir les orientations du Département pour les cinq années à venir. Ce nouveau schéma s'inscrit pleinement dans le cadre du label « Terre de Jeux » et de la labélisation des infrastructures sportives du département comme Centres de préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024. En effet, le Département a été labélisé « Terre de Jeux » en janvier 2020, lui permettant ainsi de s'associer à cet événement sportif planétaire.



L'accès aux pratiques sportives des clubs locaux

133 100 € d'aides ont été attribuées à 116 clubs locaux pour favoriser l'accès au sport à tous les Haut-Alpins. Ces clubs sont le cœur du sport local au sein du maillage sportif territorial. La majorité des petits clubs locaux est représentée dans cette campagne.

RESSOURCES

NUMÉRIQUE, USAGES ET MOYENS

- Dépenses d'investissement : **2,3 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **2,1 M€**

- **668 515** imprimés réalisés par la reprographie
- **4 686 552** courriels échangés (reçus : 3 692 998, envoyés : 993 554)
- **3 200** PC, dont **2 400** dans les collèges
- **1 820** tablettes, dont **1 700** dans les collèges
- **5 900** demandes d'intervention hors collèges et moyens généraux (+ 50 % par rapport à 2019)
- **77** applications de gestion
- **13** serveurs physiques et **105** machines virtuelles auxquels s'ajoutent **24** serveurs et **94** machines virtuelles pour les collèges
- **245 To** d'espace de stockage

Fibre optique et 4G

2020 s'est caractérisée par une accélération du déploiement de la fibre : 36 000 prises ont été construites dont 7 600 commercialisables. Les dernières montées en débit (MED) sur réseau cuivre ont permis d'apporter du débit internet sur des secteurs en souffrance avant l'arrivée de la fibre (concernant 18 000 lignes).

Malgré le contexte, les opérateurs ont maintenu un rythme soutenu de déploiement de la 4G et des sites mobiles prévus dans le cadre du New Deal. À ce titre, 37 sites ont été programmés dont 9 sont pleinement opérationnels et délivrent les services des 4 opérateurs en 4G.

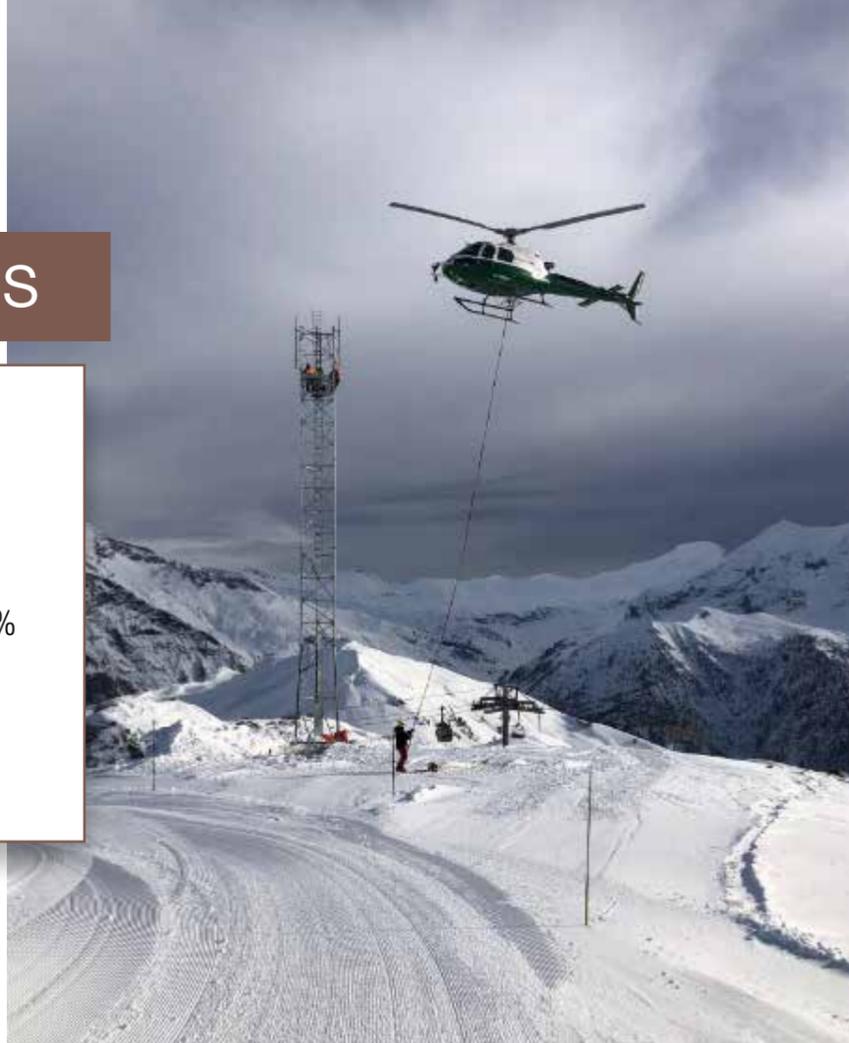
En parallèle, l'accord cadre portant sur une soixantaine de sites mobiles a été renouvelé fin 2020 pour 10 années. À noter que le confinement a été l'occasion d'identifier les fragilités de notre territoire en matière d'infrastructures numériques mais aussi de mesurer les bénéfices des actions en cours ouvrant de nouvelles perspectives d'usages attendues par les citoyens et les professionnels.

Un pic d'activité lié au contexte sanitaire

Durant la crise sanitaire, la direction du Numérique, des usages et des moyens (DNUM) s'est fortement mobilisée pour préserver la continuité pédagogique en mettant à la disposition des collégiens qui ne disposaient pas d'outil numérique 238 tablettes. Dans ce contexte de crise sanitaire, les sollicitations du centre de service ont augmenté de 100 %. Un déploiement important de matériel (une centaine de PC portables) et de services (200 VPN et applications collaboratives) a été réalisé pour répondre à la demande de travail à distance et permettre la continuité optimale des services. Cela a induit et accéléré la définition d'un cadre pour le télétravail via une expérimentation menée auprès d'une cinquantaine d'agents.

Sécurité du système d'information

Dans un contexte d'augmentation des cyber-attaques, une société d'experts a été mandatée pour réaliser un audit de sécurité sur le système d'information. Elle a déroulé plusieurs scénarii : tentative d'intrusion en externe, en interne et campagne de phishing (hameçonnage) avec l'envoi d'un faux mail aux agents du Département. Cet audit a mis en évidence les points forts et les faiblesses de système d'information du Département et a pointé la nécessité de sensibiliser encore les agents sur ce thème.



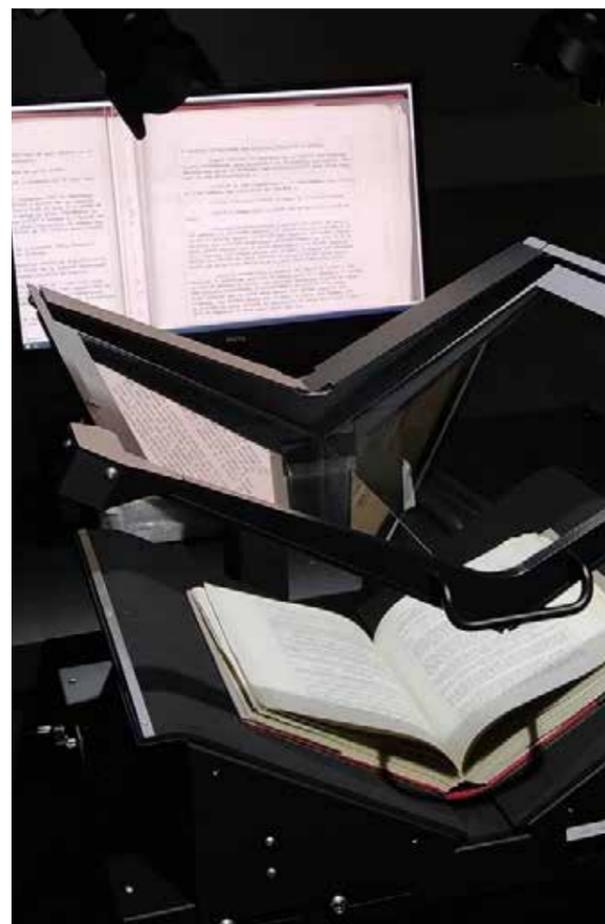
Équipement d'un pylône en 4G à Orcières

2020, c'est aussi...

- La mise en service d'une nouvelle presse numérique à la reprographie
- La Modernisation de l'infrastructure informatique du collège de Mauzan (Gap) et la réalisation des appels à projets numériques des collèges Marie Marvingt (Tallard), des Écrins (Embrun) et des Garcins (Briançon)
- L'intégration de la MDPH, des Archives départementales et du site Patac dans la plateforme centralisée IP du Département pour renforcer la mutualisation, la sécurité et optimiser les coûts
- La mise en œuvre d'une micro-folie au Musée muséum (espace de contenus culturels ludiques et technologiques), en partenariat avec l'Éducation nationale
- Le lancement de l'externalisation du système d'archivage électronique et l'ouverture de ce service à l'ensemble des collectivités du territoire
- Le déploiement d'un portail de ressources numériques pour la Bibliothèque départementale
- L'acquisition pour les Archives départementales d'un scanner de grande dimension pour numériser les ouvrages patrimoniaux anciens
- La mise en production de l'application mobile « Patrimoines Hautes-Alpes » permettant de découvrir le patrimoine culturel du département
- L'externalisation de l'application de gestion du Musée muséum permettant la mise en ligne des collections
- La consolidation du dispositif GéoMAS via la refonte de sa base de données grand-public, la mise en place d'une solution d'analyse des flux web et la mise à disposition de la photographie aérienne 2018
- La réalisation d'actions de sensibilisation au RGPD

Dématérialisation

Dans le cadre du programme « Actes » et « Actes budgétaire », le périmètre de la télétransmission des documents au contrôle de légalité a été étendu et la signature électronique mise en œuvre. La chaîne comptable intègre désormais automatiquement les pièces justificatives comptables issues de l'application de gestion des subventions Progos dans l'application de gestion financière Coriolis. Dans le domaine social, le socle technique a été installé pour la demande d'APA dématérialisée, afin de permettre aux usagers de faire leur demande en ligne. Parallèlement, la mise en œuvre d'une gestion électronique de documents dans le domaine de la Maison de l'autonomie a été initiée.



Acquisition d'un scanner de grande dimension pour les Archives départementales



RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

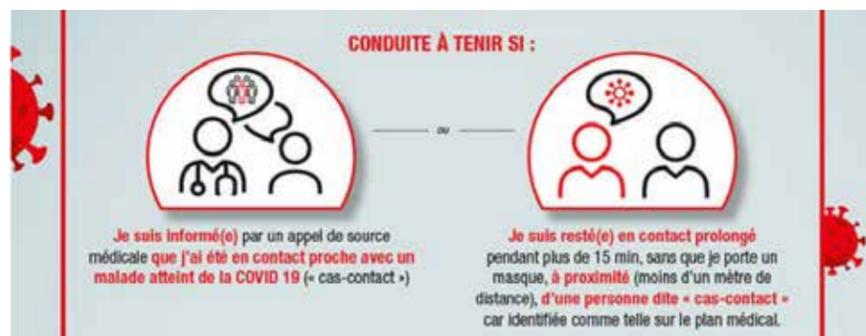
- Dépenses de fonctionnement : **43,7 M€** dont **40,8 M€** de masse salariale (93,4%)

- **955** agents dont **161** contractuels, **40** assistants familiaux, **41** saisonniers hiver, et **141** déneigeurs volontaires
- Mobilité interne : **25** postes, recrutement externe : **33** postes, emplois d'été : **24**, entretiens de recrutement et mobilité interne : **69**, candidatures spontanées : **1924**
- Départs en retraite : **23**, médailles du travail : **23** médaillés d'argent (20 ans), **15** médaillés vermeil (30 ans), **13** médaillés d'or (35 ans)
- Dialogue social et réunion des instances paritaires : **8** réunions du CT, **6** réunions du CHSCT, **8** réunions de l'équipe technique du CHSCT, **16** réunions de dialogue social (dont 8 consacrées au RIFSEEP)

L'hygiène et la sécurité au cœur de la crise sanitaire

En lien avec le pôle Aménagement, développement et déplacements, la crise sanitaire a nécessité l'achat de matériel spécifique pour le personnel à hauteur de 280 900 € (63 000 masques, 470 litres de gel hydroalcoolique, 80 parois en plexiglas). Des guides de bonnes pratiques ont été élaborés en lien avec les services afin de préserver les agents et sécuriser leurs conditions matérielles de travail. Des consignes relatives au respect

des mesures barrières ont également fait l'objet de diffusions régulières. Sur l'intranet, la page « santé au travail » a été enrichie d'une rubrique Coronavirus. Une crise sanitaire gérée dans le cadre d'un dialogue social de proximité au travers, notamment, de 4 réunions dédiées de l'équipe technique.



Covid-19 : le 13 mars, l'ensemble des services bascule dans un mode d'organisation inédit

Le 16 mars 2020 à midi, le confinement national devient effectif. Le service public départemental s'organise au travers de cinq plans de continuité d'activité et un plan de reprise d'activité. Malgré une organisation dégradée, limitant les interactions physiques au strict nécessaire, la direction des Ressources humaines s'est attachée à maintenir une activité aussi proche de la normale que possible : traitement de la paie au réel, continuité du traitement des situations statutaires (stagiairisations, avancements d'échelon, prolongation des contrats...).



Des dispositifs nouveaux au titre de l'action sociale

La crise sanitaire n'a pas freiné le Département dans le développement d'une politique d'action sociale dynamique. Au 1^{er} mars, la participation employeur sur les titres restaurants est passée à 60 % (soit 3 € par ticket). Au 1^{er} septembre, la collectivité a mis en place un contrat collectif prévoyance avec une participation employeur forfaitaire mensuelle incitative liée à la catégorie du grade détenu par l'agent (Cat. A : 10 € - Cat. B : 15 € - Cat. C : 20€). Au 31 décembre 2020, 358 agents ont adhéré à ce nouveau contrat. Un dispositif similaire est également préparé sur le risque santé pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 avec le maintien de la participation employeur existante à hauteur de 10€ nets mensuels.

Dynamisation de l'apprentissage : 9 apprentis dans les services

En accueillant des apprentis, la collectivité participe concrètement à l'effort de qualification des jeunes. Elle favorise l'insertion professionnelle et l'acquisition des savoirs. Cette action s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi. L'apprentissage est un formidable levier qui permet de dynamiser les ressources humaines, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dont les services ont besoin. Une délibération du 20 septembre a ouvert la possibilité de recruter 10 apprentis par année scolaire. La fonction de maître d'apprentissage est désormais valorisée financièrement (délibération du 15 décembre 2020).

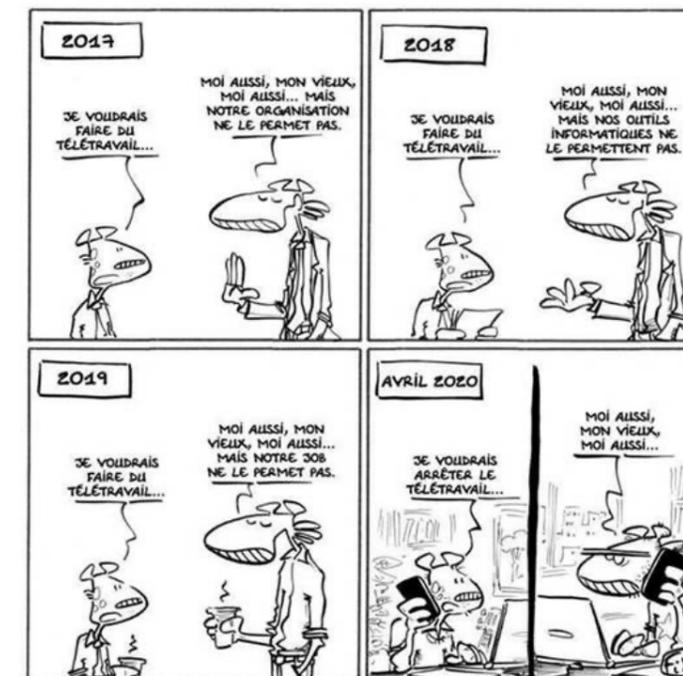
La gestion automatisée du temps de travail

La modernisation de l'organisation du travail comportait également la mise en place d'un système de gestion automatisée du temps de travail poursuivant plusieurs objectifs : introduire de la souplesse dans l'organisation du travail avec la mise en place d'horaires variables, permettre une comptabilisation objective et équitable du temps de travail. L'application en ligne « Chronos » permet aux 600 agents concernés de suivre et moduler leur temps de travail et poser leurs congés en ligne. Elle marque aussi une étape importante dans la déconcentration de la fonction RH dans les services. Reportée en raison de la crise sanitaire, une nouvelle phase de préfiguration pour l'exploitation routière a débuté à l'automne.



Le télétravail vient compléter l'organisation du travail

Ce mode d'organisation s'est développé en réaction aux contraintes d'éloignement imposées par la crise sanitaire. Le télétravail repose sur un nombre de jours quantifiés à la réalisation de tâches professionnelles fixées conjointement avec le supérieur hiérarchique, dans des conditions matérielles arrêtées conjointement avec l'administration. La charte du télétravail, adoptée le 24 juin 2020, vient poser le cadre de ce mode d'organisation, en fixant les modalités d'attribution, d'accompagnement et d'évaluation. La mise en œuvre a intégré une phase de pré-production, intéressant 50 agents et 25 cadres jusqu'au 31 décembre 2020, afin d'éprouver toutes les dimensions du dispositif, et de procéder, le cas échéant, à son ajustement avant déploiement à l'échelle de la collectivité. Cependant, le service public départemental dans les Hautes-Alpes tel qu'il est décliné par l'institution, reste essentiellement basé sur la contribution physique de ses agents, le télétravail relevant d'une organisation subsidiaire.



RESSOURCES

FINANCES, BUDGET

- Dépenses d'investissement du Département : **70,7 M€**
- Dépenses de fonctionnement du Département : **158,9 M€**

- **31 656** mandats et **6 684** titres traités
- Droits de mutation à titre onéreux : **32,4 M€**
- Dépenses de personnel : **38,8 M€**



Actes budgétaires

Le projet « Actes budgétaires » porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale : depuis l'élaboration des budgets locaux puis leur transmission électronique jusqu'à leur contrôle par le représentant de l'État. Ainsi, ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation des relations entre les collectivités locales et les services de l'État. Sa vocation est double : faciliter le travail d'élaboration des documents budgétaires et fiabiliser le processus de création, d'acheminement et de contrôle des budgets des collectivités. À l'autonomie 2020, le Département a testé la procédure de transmission dématérialisée en direction du contrôle de légalité de la préfecture et de la paierie départementale. La mise en production réelle a eu lieu lors du vote du budget primitif 2021.

Le confinement et la continuité du service public

Dès le lendemain de l'instauration du premier confinement, la quasi-totalité des agents de la direction a basculé en télétravail ou en présentiel limité. De l'anticipation et de la souplesse ont permis, en très peu de temps, l'instauration de nouvelles règles et méthodes de fonctionnement, grâce à la dématérialisation, garantissant ainsi la continuité du service sans dégradation de sa qualité. Les engagements financiers du Département auprès de la population, des associations et des entreprises ont été assurés normalement.

Mise à jour du patrimoine du Département

Le Département a entrepris, depuis 3 ans, la mise à plat et la régularisation de son patrimoine. Une phase s'est achevée en 2020 avec le transfert à son actif de 686 biens acquis entre 2004 et 2013 et classés en « travaux », pour 73,28 M€. Ce transfert implique pour certaines immobilisations la régularisation de leurs amortissements, soit près de 5,38 M€. Cela a pu être réalisé par des opérations d'ordre non budgétaire, n'ayant aucune incidence sur l'exécution budgétaire car retracées dans la seule comptabilité du payeur départemental.



Le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Il a rapporté au Département 6,06 M€ en 2020 (sur les dépenses de 2019, tous budgets confondus). Les dépenses éligibles au FCTVA doivent présenter un caractère de durabilité, augmenter ou entretenir la valeur du patrimoine de la collectivité ou permettre une amélioration du service rendu à l'utilisateur. La direction des Finances effectue, en lien avec la préfecture, un travail fastidieux durant plusieurs mois de tri des dépenses éligibles et établit des états déclaratifs.

JURIDIQUE

Chiffres clés

- Assurances : 171 dossiers de sinistres ont été ouverts (stable par rapport à 2019) : 92 en flotte automobile, 49 en responsabilité civile, 27 en dommages aux biens, 1 en exposition, 1 en risque statutaire et 1 en protection fonctionnelle
- 759 saisines de l'administration par voie électronique ont été traitées
- 60 contentieux devant le tribunal pour enfants dont 58 dossiers de MNA (-28 % par rapport à 2019), 23 affaires en contentieux général (stable par rapport à 2019)
- 9 dossiers traités au titre de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

Contrats d'assurance

Selon une échéance quinquennale, les contrats d'assurances de la collectivité ont été renouvelés par appel d'offres. Sept contrats ont été souscrits sur la base de cahiers des charges établis après un audit des risques par secteurs, pour un montant de 263 000 €. Une économie de 33 000 € a été réalisée.

Structure des contentieux du Département

Tribunal pour enfants et Cour d'appel : 73%
Tribunal administratif : 20%
Conseil d'État : 4%
Tribunal de tarification : 1%
Cour de tarification sanitaire et sociale : 1%
Tribunal d'instance : 1%.

Dépenses de fonctionnement :

- assurances : **245 000 €**
- contentieux général : **23 354 €**
- contentieux Enfance famille : **29 513,48 €**

ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS

Chiffres clés

- **548** rapports ont votés lors de six sessions du Conseil départemental et de la Commission permanente (+18 % par rapport à 2019)
- **1 885** arrêtés ont été publiés dans 12 recueils des actes administratifs (+ 4 % par rapport à 2019)

Adaptation aux règles sanitaires

Le 17 mars, la France a basculé en confinement sanitaire et l'organisation des sessions en présentiel s'est adaptée à cette contrainte. Chaque canton a été représenté par un élu avec le pouvoir de son binôme. Les réunions ont été organisées dans le respect des gestes barrières. Le Président a reçu délégation pour attribuer à titre dérogatoire les subventions listées par ordonnance.

2020 c'est aussi...

La migration vers la nouvelle application gérant les dossiers et délibérations a eu lieu lors de la séance du 23 juin. Avec le déconfinement, des formations ont été mises en place pour 35 personnes. Dans le cadre de la loi NOTRe, la collectivité a dû répondre à l'obligation de transmission dématérialisée. Depuis le 7 août 2020, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par l'application Sharepoint dont la direction du Numérique, usage et moyens est gestionnaire.

ACHATS PUBLICS

Accord-cadre multi attributaire pour la réalisation de travaux de réparation des ouvrages d'art et de travaux géotechniques

Il s'agit d'un marché important pour le Département puisqu'il est estimé à 6,5 M€ sur 4 ans.

Ce marché est découpé en 4 lots (nord, centre, sud et travaux géotechniques). 3 candidats par lot sont titulaires de l'accord-cadre.

- **53** procédures ont été lancées par le service Achats (**41** en procédures adaptées et **12** en procédures formalisées) pour environ **26 M€**
- **118** marchés ont été notifiés (**68** marchés de travaux, **27** de services, **19** de fournitures et **4** de prestations intellectuelles)
- **32** commissions ont été organisées

Maîtrise d'œuvre - Démolition et reconstruction de la Maison des solidarités de Guillestre en pôle de services à la population

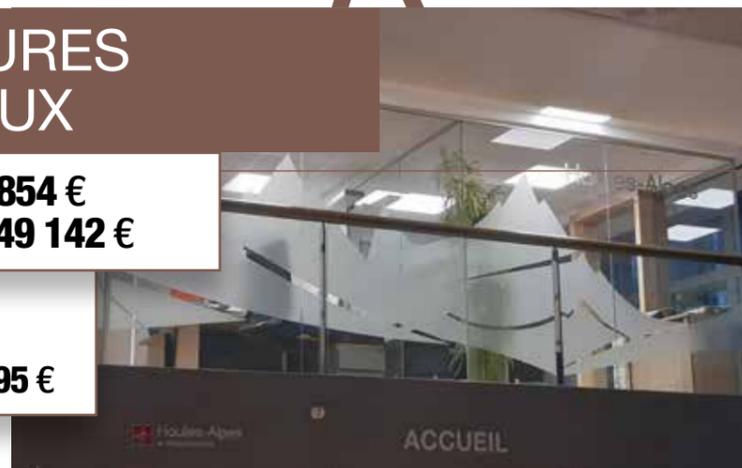
Le service Achats publics a eu en charge la publication du marché, l'organisation du jury de concours et la notification du marché de maîtrise d'œuvre. Cette sélection d'un cabinet d'architecture permettra la réalisation d'un ouvrage estimé à 4,5 M€.



RELATIONS EXTÉRIEURES ET MOYENS GÉNÉRAUX

- Dépenses d'investissement : **97 854 €**
- Dépenses de fonctionnement : **649 142 €**

- **16 249** appels téléphoniques
- **38 992** courriers entrants
- **53 424** plis affranchis pour un montant de **58 195 €**



Continuité de l'accueil

Durant les deux mois de confinement, le service s'est adapté pour garantir la continuité du service public. Travail à distance pour l'accueil téléphonique, mais aussi travail sur site pour permettre l'ouverture et la fermeture du bâtiment, le traitement du courrier et la livraison de matériels individuels de protection contre la Covid-19 (masques, lingettes, gel hydroalcoolique...).

Création d'un « pendulaire »

Avec la mise en place du « pendulaire », les appariteurs sillonnent désormais le département afin de livrer et rationaliser les demandes de l'ensemble du territoire : matériel, courriers, fournitures. Cette innovation permet d'optimiser leur acheminement.

Améliorer le service rendu aux agents

Dans le cadre de l'optimisation des interventions, une adresse électronique générique a été mise en place pour faciliter le signalement et le traitement des demandes d'intervention réalisées par les appariteurs dans le cadre de leurs missions. Désormais toutes demandes d'interventions (petits travaux, transports, mobiliers, déménagements...) s'effectuent par le biais d'un « ticket ». Outre un meilleur suivi, cela permet d'avoir une vue d'ensemble des sollicitations.

COMMUNICATION



En 2020, la campagne « on est là » a été déclinée sur la thématique du service public dans la crise sanitaire

- Dépenses de fonctionnement : **360 000 €**

- **130 132** visites du site [hauts-alpes.fr](https://www.hauts-alpes.fr)
- **35 000** vues sur la chaîne YouTube, **687** abonnés (+ 23 %)

Une année très culturelle

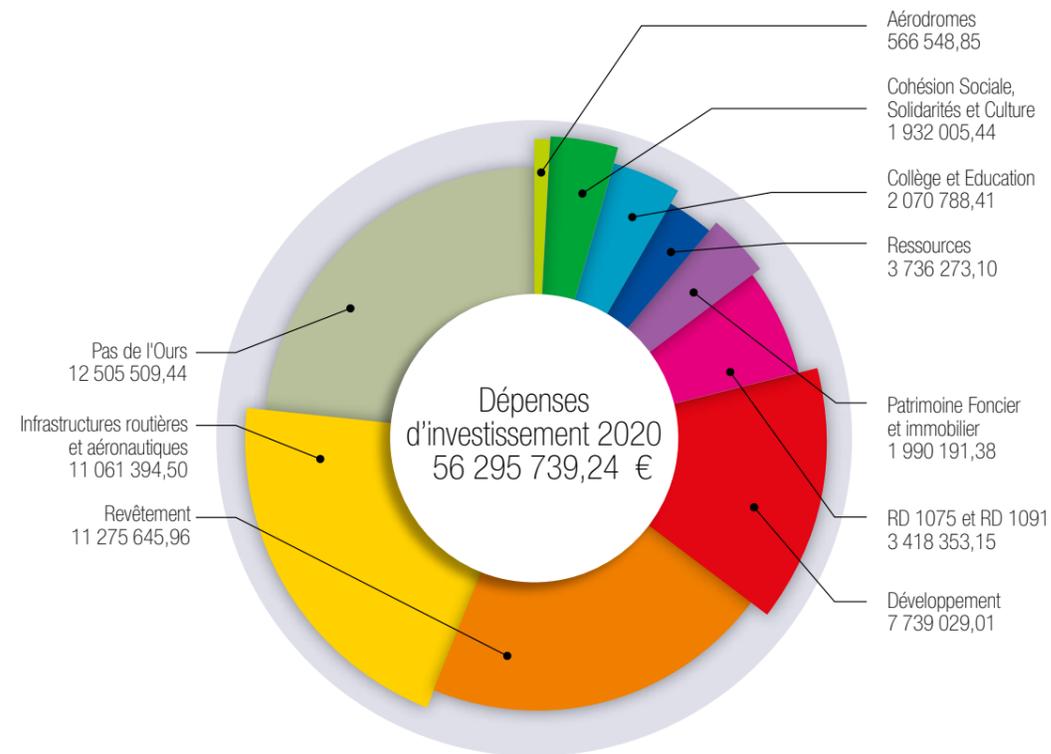
Le service Communication est l'interlocuteur et le prestataire habituel des services du Département pour réaliser leurs outils de communication et faire la promotion de leurs événements ou prestations. 2020 a été largement marquée par l'action culturelle, en dépit de la crise sanitaire, et le service a ainsi contribué à de nombreux projets comme la réalisation d'un film pour les 230 ans de la collectivité, en collaboration avec les Archives départementales, la promotion de la « Belle rencontre » et de « Culture en stock ». Il a accompagné la réalisation de l'application Patrimoine Hauts-Alpes, de la médiathèque numérique, Culturicimes...

La communication interne au rendez-vous

Avec le premier confinement, le service Communication a naturellement été au cœur du dispositif de communication interne du Département, en étroite collaboration avec le service des Ressources humaines, notamment par le canal de l'intranet : pages dédiées à la prévention dans un premier temps, formulaires de recensement pour aider à la continuité de service, procédures internes... Le mensuel Flash infos a été remplacé par un Fil d'infos numérique quotidien pendant toute la durée du premier confinement, envoyé par courriel à tous les agents.

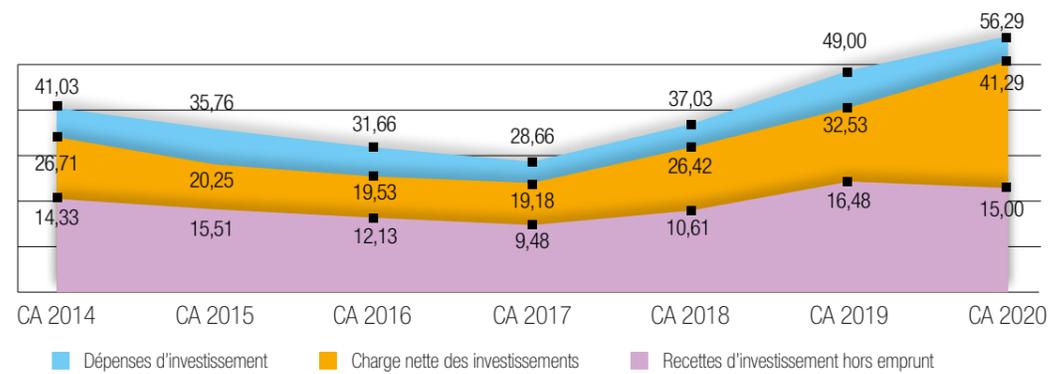
BILAN FINANCIER

Dépenses d'investissement 2020



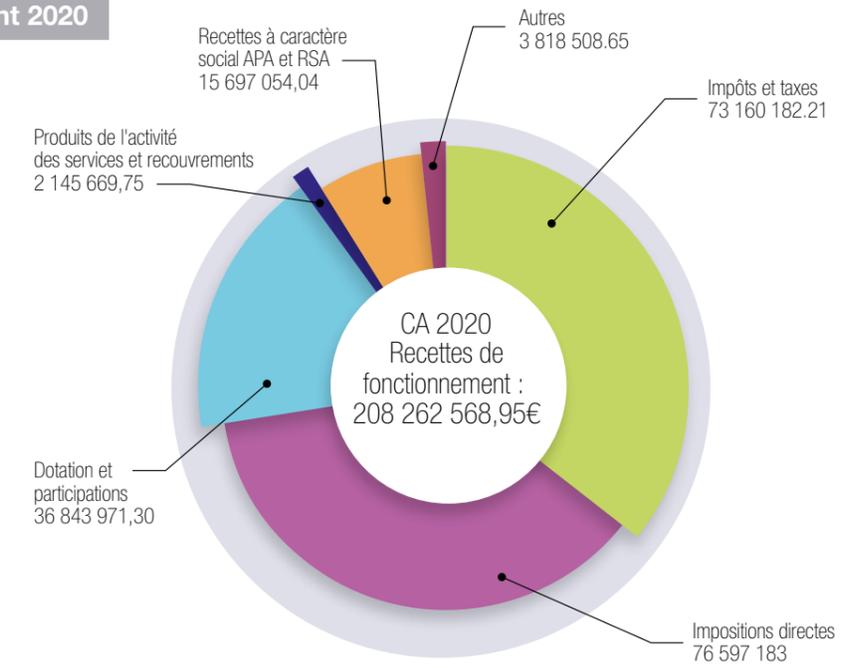
BILAN FINANCIER

Financement de l'investissement évolution

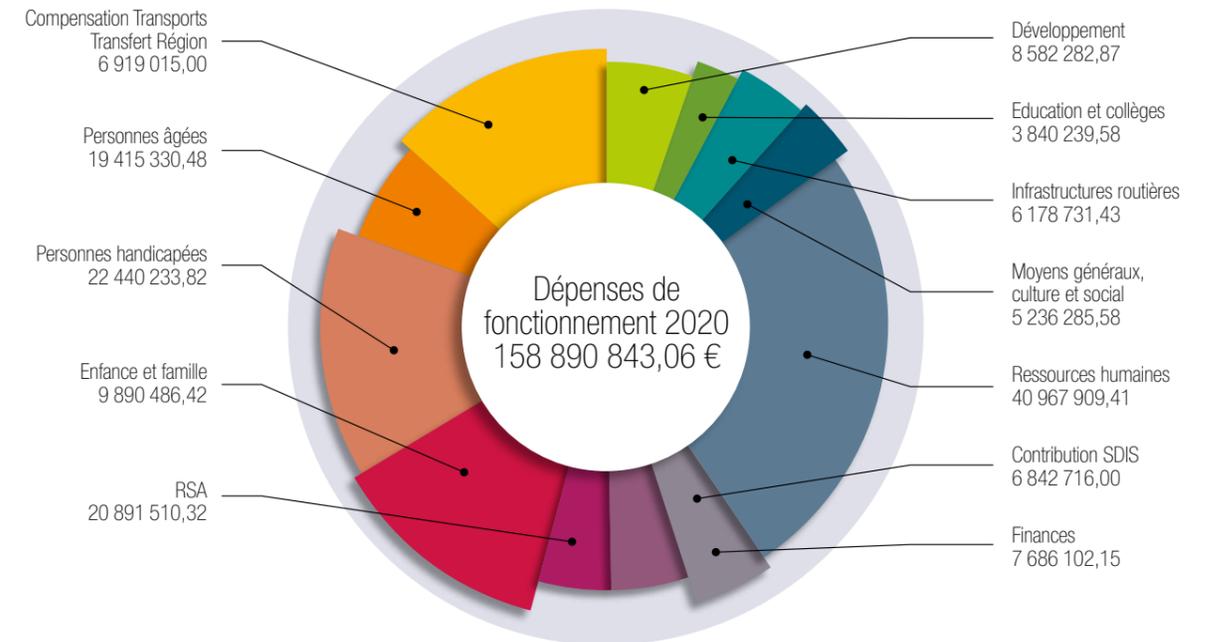


BILAN FINANCIER

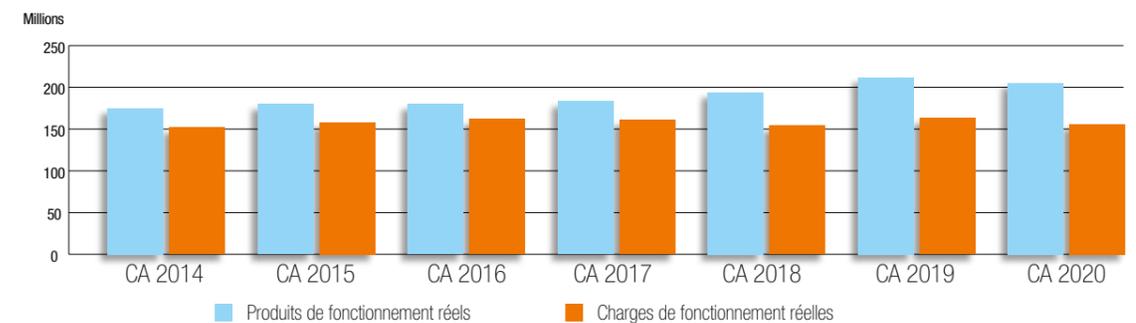
Recettes de fonctionnement 2020



Dépenses de fonctionnement en 2020



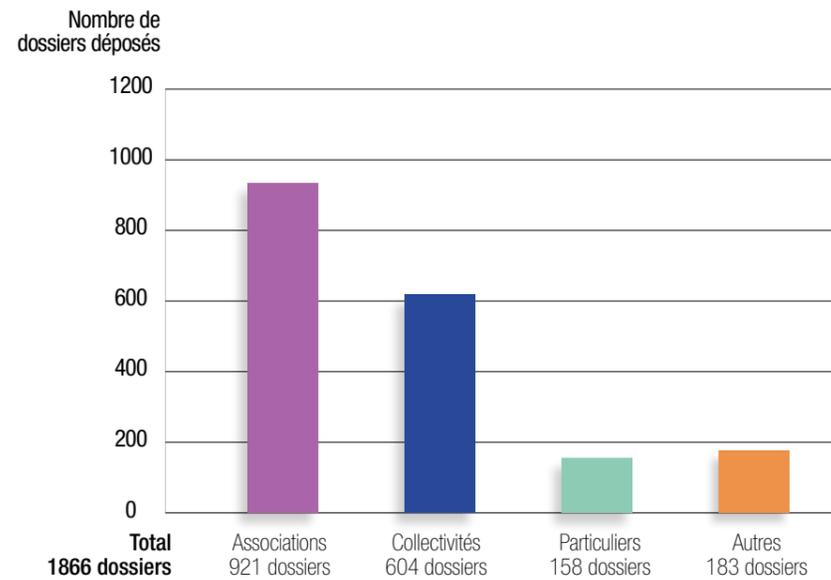
Charges et produits de fonctionnement (évolution depuis 2014)



AIDE AUX TIERS

OPÉRATIONS QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION

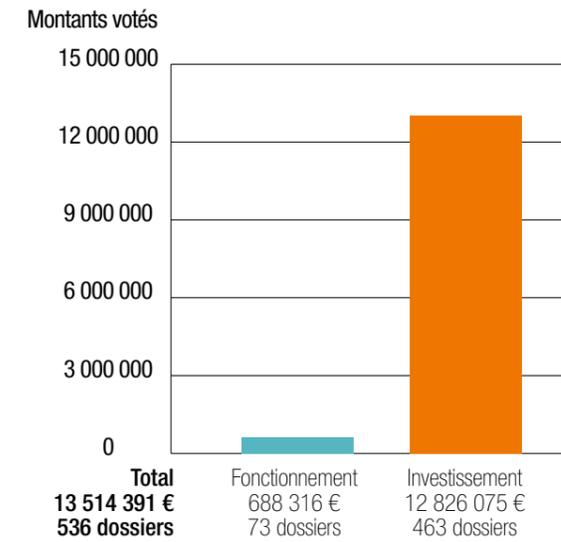
1866 dossiers déposés dont :



AIDE AUX TIERS

COLLECTIVITÉS

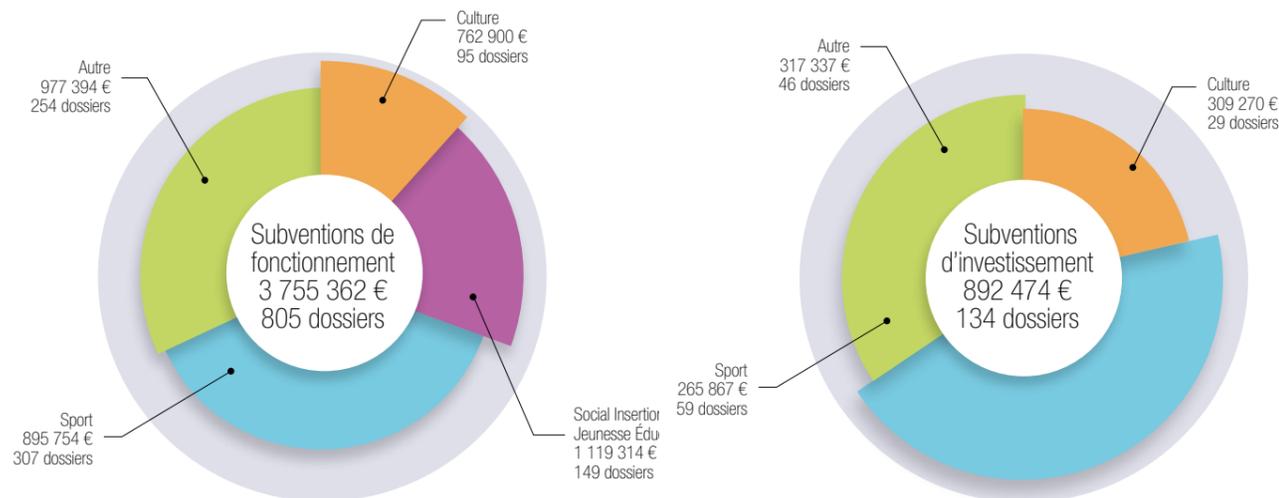
Détail des montants de subventions votés



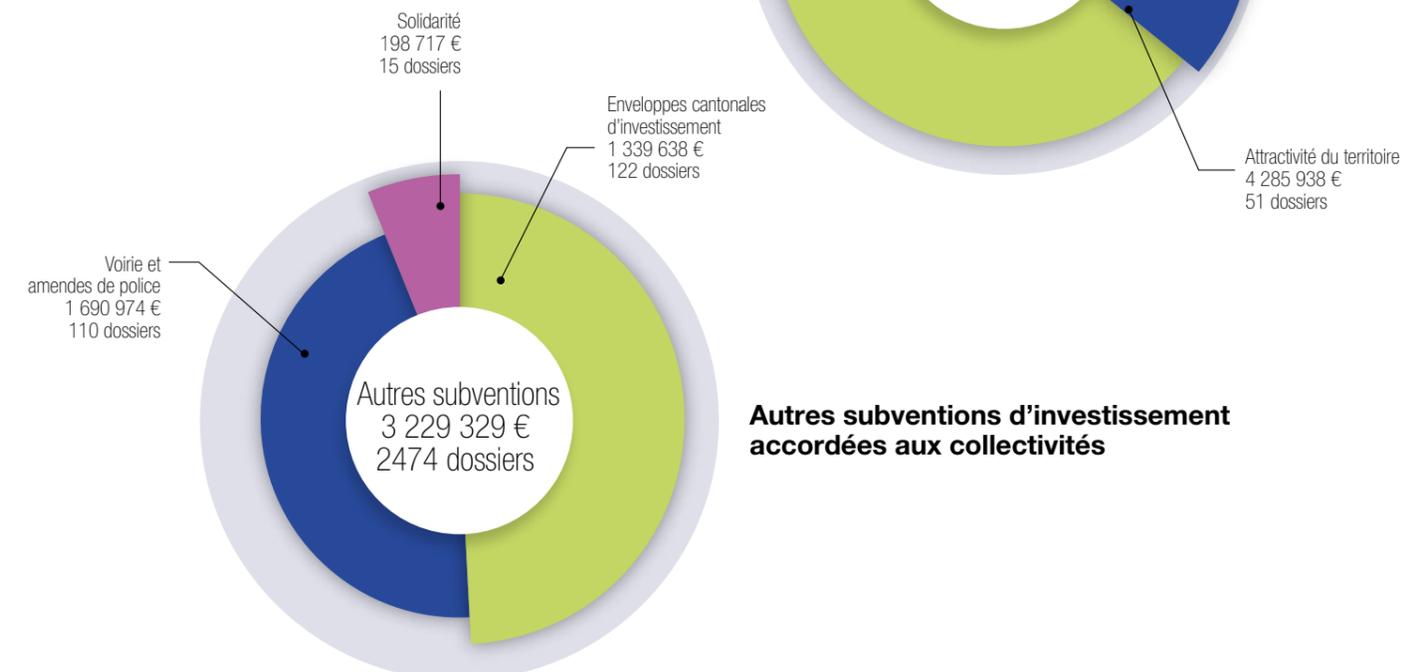
AIDE AUX TIERS

ASSOCIATIONS

Détail des subventions accordées aux associations selon leur objet



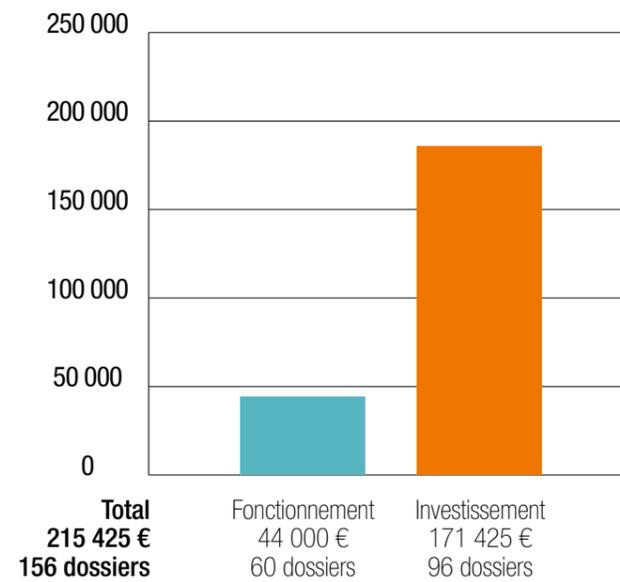
Détail des subventions d'investissement accordées aux collectivités selon les 5 thématiques d'intervention du Département



AIDE AUX TIERS

PARTICULIERS

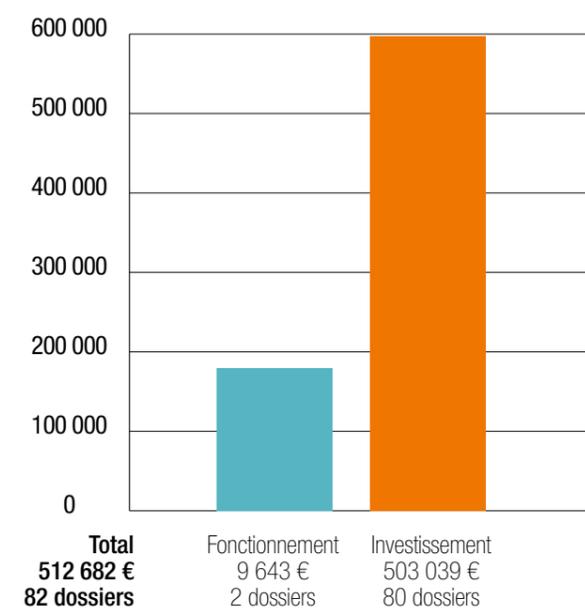
Détail des subventions accordées



AIDE AUX TIERS

AUTRES (entreprises agricoles, forestières...)

Détail des subventions accordées



Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

www.hautes-alpes.fr



#departement_des_hautes_alpes